

# **CONSEIL MUNICIPAL DE BRON**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 2 OCTOBRE 2025**

**PROCÈS-VERBAL**

# ORDRE DU JOUR

<b>DÉLIBÉRATION N° 1 :</b>	7
COMMUNICATION	
Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020	
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE	
<b>DÉLIBÉRATION N° 2 :</b>	9
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES	
Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – année 2024	
RAPPORTEUR : Mme Martine CHAREYRE	
<b>DÉLIBÉRATION N° 3 :</b>	10
ADMINISTRATION GENERALE	
Parrainage d'une unité opérationnelle des Forces de la Marine par la Ville, la compagnie de fusiliers marins « Colmay »	
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE	
<b>DÉLIBÉRATION N° 4 :</b>	12
ACTION EDUCATIVE	
Attribution des subventions « sorties scolaires »	
RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI	
<b>DÉLIBÉRATION N° 5 :</b>	13
ACTION EDUCATIVE	
Subventions versées aux classes d'environnement 2025	
RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI	
<b>DÉLIBÉRATION N° 6 :</b>	14
ACTION EDUCATIVE	
Modification du périmètre scolaire	
RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI	
<b>DÉLIBÉRATION N° 7 :</b>	15
ACTION EDUCATIVE	
Convention PEDT et PEDT-PM	
RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI	
<b>DÉLIBÉRATION N° 8 :</b>	18
ACTION EDUCATIVE	
Conventions relatives à la Cité éducative de Bron 2025-2027	
RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI	
<b>DÉLIBÉRATION N° 9 :</b>	22
AFFAIRES CIVILES	
Service extérieur des pompes funèbres – modification du contrat de délégation du service public extérieur des pompes funèbres avec la SPL « Le Service Funéraire » (ex-pôle funéraire public)	
RAPPORTEUR : Mme Jacqueline PALLUY	
<b>DÉLIBÉRATION N° 10 :</b>	23
AFFAIRES CIVILES	
SPL Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon – rapport annuel du mandataire 2024	
RAPPORTEUR : Mme Jacqueline PALLUY	
<b>DÉLIBÉRATION N° 11 :</b>	24
AFFAIRES CIVILES	
Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon – rapport annuel du délégataire 2024	
RAPPORTEUR : Mme Jacqueline PALLUY	
<b>DÉLIBÉRATION N° 12 :</b>	25
PERSONNEL	
Rémunération des agents recenseurs	

RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF

<b>DÉLIBÉRATION N° 13 :</b>	<b>26</b>
VIE ASSOCIATIVE	
Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025	
RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER	
<b>DÉLIBÉRATION N° 14 :</b>	<b>27</b>
COMMERCE	
Ouverture dominicale des commerces en 2026	
RAPPORTEUR : Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD. Tarik EZ ZAJJARI	
<b>DÉLIBÉRATION N° 15 :</b>	<b>28</b>
FINANCES	
Mise à jour des autorisations de programme	
RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF	
<b>DÉLIBÉRATION N° 16 :</b>	<b>30</b>
FINANCES	
Budget principal de la ville – Budget 2025 – Décision modificative n°2	
RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF	
<b>DÉLIBÉRATION N° 17:</b>	<b>31</b>
FINANCE - GARANTIE D'EMPRUNT	
Demande de garantie partielle d'emprunt par Alliade Habitat – Construction neuve de 41 logements ZAC Terraillon îlots B1 et B2	
RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF	
<b>DÉLIBÉRATION N° 18 :</b>	<b>33</b>
FINANCE – GARANTIE D'EMPRUNT	
Demande de garantie partielle d'emprunt par ADOMA – Résidence sociale « la clairière », lot F2-2-15 rue du Capitaine Franck Labois à Bron	
RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF	
<b>DÉLIBÉRATION N° 19 :</b>	<b>34</b>
FINANCE – GARANTIE D'EMPRUNT	
Demande de garantie partielle d'emprunt par la société coopérative d'habitants par actions simplifiées Au Bercail – projet d'habitat partagé au 4 rue Laborde à Bron	
RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF	
<b>DÉLIBÉRATION N° 20 :</b>	<b>36</b>
HABITAT	
Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social et des attributions 2025-2031	
RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF	
<b>DÉLIBÉRATION N° 21 :</b>	<b>38</b>
FONCIER	
Transfert de propriété, à titre gratuit, à la Métropole de Lyon, du terrain de la chaufferie situé sur Marcel Sembat.....38	
RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF	
<b>DÉLIBÉRATION N° 22 :</b>	<b>39</b>
PETITE ENFANCE	
EAJE La Clairière – rapport annuel du déléguant 2024	
RAPPORTEUR : Mme Martine CHAREYRE	
<b>DÉLIBÉRATION N° 23 :</b>	<b>40</b>
COMMANDE PUBLIQUE	
Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée CANUT.....40	
RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF	
<b>DÉLIBÉRATION N° 24 :</b>	<b>41</b>
SECURITE CIVILE	
Convention de mise à disposition de moyens le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde	

RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**DÉLIBÉRATION N° 25 :**.....42

PREVENTION

Poursuite de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants

RAPPORTEUR : Mme Sandrine BERTHET

**DÉLIBÉRATION N° 26 :**.....43

ADMINISTRATION GENERALE

Coopération décentralisée, convention de partenariat entre les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du réseau AURA - SYUNIK

RAPPORTEUR : M. Pascal MIRALLES-FOMINE

**DÉLIBÉRATION N° 27 :**.....46

VIE ASSOCIATIVE

Développement durable – Avenant à la convention cadre avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'agglomération lyonnaise (ALEC) 2023-2026

RAPPORTEUR : Mme Marion CARRIER

**DÉLIBÉRATION N° 28 :**.....47

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

RAPPORTEUR : Mme Marion CARRIER

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 septembre 2025 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 2 octobre 2025 à 17 h 30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Bonjour à toutes et tous. Bienvenue à l'Hôtel de ville pour ce nouveau Conseil Municipal. Nous avons des problèmes de micro, il y a un micro par table qui vous sera donné à chaque fois qu'il y a une prise de parole.

Je souhaite la bienvenue au public qui vient, séance après séance, toujours aussi nombreux.

Je procède à l'appel nominal du conseil municipal.

#### **Membres présents :**

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER (à partir de 18h50), M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, M. EZ ZAJJARI Tarik, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, M. Hervé THIBAUD, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTÉ (à partir de 17h45), Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Stevens BOBI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND-MOREL, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Jean-Pierre ANGOSTO (jusqu'à 18h45), Mme Stéphanie VELLA, M. Roger MAZANA

#### **Membres présents par procuration :**

Mme Marion CARRIER, pouvoir à Marc DUBIEF (jusqu'à 18h50)

Mme Valérie BOULARD, pouvoir à Martine CHAREYRE

M. Raphaël SULTANA, pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA

M. Emmanuel MAILLET, pouvoir à Sonia GRANSERRE

Mme Muriel ROBIC, pouvoir à Pascal MIRALLES-FOMINE

M. Grégory BRUNET, pouvoir à Jacques CHAMPIER

M. René SIMILLON, pouvoir à Christiane RIVOIRE

Mme Anne-Lise LANSIQUE, pouvoir à François-Xavier PENICAUD

M. Jean-Baptiste DOZOLME, pouvoir à M. Stevens BOBI

Mme Marie BRUNET, pouvoir à Mme Véronique BOUCHER

M. Djamel BOUDEBIBAH, pouvoir à M. Djamel BOUABDALLAH

M. Jean-Pierre ANGOSTO, pouvoir à Mme Claire DURAND-MOREL (à partir de 18h45)

Mme Lucile MOREL, pouvoir à M. Roger MAZANA

#### **Membres absents :**

Mme Nesrine MECHKAR

M. Fatih DEMIRAY

***Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.***

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Stéphane GENIN. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Est donc désigné secrétaire de séance, Stéphane GENIN.

***Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de M. Stéphane GENIN, secrétaire de séance.***

Avant de commencer, nous avons une communication à vous faire.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, nous souhaitons vous informer d'une évolution importante concernant le quartier des Genêts. La Maison de Quartier gérée par une association a été placée en redressement judiciaire le 3 juin dernier puis liquidée par décision du tribunal des activités économiques de Lyon le 29 juillet. Dans son jugement, le tribunal n'a pas retenu un problème de trésorerie puisque celle-ci s'était améliorée durant

les 10 dernières années, mais a souligné l'absence de gouvernance et de pilotage qui a conduit à la liquidation de l'association. Il a par ailleurs rappelé l'investissement constant de la Ville, humain et financier, pour accompagner cette structure.

Pour 2025, la municipalité avait maintenu tout son soutien en versant l'intégralité des acomptes prévus. Dès que nous avons été informés de ces difficultés, nous nous sommes mobilisés pour éviter toute rupture durable.

Le bâtiment a ainsi été restitué à la Ville le 24 septembre, depuis nous travaillons activement avec le centre social Gérard Philipe pour qu'un nouveau projet voie le jour et permettre d'ici la fin de l'année 2025 le retour d'activités pour l'enfance et la jeunesse notamment dans ce quartier. Notre priorité est simple : ne pas laisser les habitants sans solution et redonner vie à cet équipement le plus vite possible.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention.*

Nous allons procéder au vote de ce procès-verbal.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

***Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.***

**DÉLIBÉRATION N° 1 :**

**COMMUNICATION - Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020**

**RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE**

***Intervention de M. LE MAIRE***

Conformément aux articles L. 2012-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame BADIN, Monsieur ANGOSTO et Monsieur BOBI.

***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Bonjour à tous.

Au moment où sont présentées ces communications, et comme nous sommes en période préélectorale, nous voudrions vous demander s'il est possible d'utiliser les moyens de communication de la Ville pour inciter les citoyens Brondillants à se réinscrire sur les listes électorales s'ils ne le sont pas.

Et nous voudrions avoir un état du travail de la commission électorale qui se réunit dans la Ville pour savoir les radiations qui ont été faites sur les listes électorales.

Merci.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci. Monsieur ANGOSTO.

***Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO***

Chers collègues, je profite de cette délibération sur les communications pour rappeler le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres. Pour qu'une commission puisse se tenir, il faut un quorum qui se compose de la Présidente, Madame BRUNET et de trois élus parmi la liste élue en début de mandat de 5 titulaires et 5 suppléants, dont 1 titulaire et 1 suppléant issus de l'opposition municipale.

Lors d'un précédent Conseil, vous nous avez fait remarquer notre absence à une commission de préparation du Conseil et je tiens à vous faire remarquer qu'au moins un quart des commissions n'ont pu être tenues que grâce à l'opposition qui a assuré le quorum. Lors de la dernière réunion, nous avons attendu 15 minutes l'arrivée du dernier représentant de votre majorité pour pouvoir démarrer. La Présidente n'ayant pas de nouvelle commençait même à appeler un remplaçant pour la tenir.

Ces commissions se tiennent en journée et l'opposition qui ne perçoit pas d'indemnité est souvent obligée de prendre des jours de vacances ou de récupérer ses heures de travail perdues. Malgré cela, nous n'avons jamais été absents depuis le début du mandat sur une commission.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci. Monsieur BOBI.

***Intervention de M. Stevens BOBI***

J'ai deux questions, d'abord par rapport à l'avenant qui a été fait sur le contrat de location de Mme MONNET, pour savoir si c'est une hausse de loyer, une prolongation du bail ou autre.

Et sur la mise à disposition du T3 pour Mme COCHET sur le groupe scolaire Jean Jaurès, est-ce une salariée du groupe scolaire ou quel est le loyer ?

***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Nous vérifierons, mais le travail a été fait par les services et les courriers sont envoyés en courriers recommandés pour les radiations sur les listes électorales.

Sont radiés les électeurs qui n'ont pas récupéré leur nouvelle carte électorale donc qui, en théorie, n'ont pas d'adresse sur Bron. Il est toujours possible, bien sûr, de formuler un recours. Je ne sais pas en revanche si on en a eu.

Monsieur CHAPT me dit qu'on n'en a pas eu.

***Intervention de Mme Evelyne BRUNET***

Pour répondre à Monsieur ANGOSTO, je vous remercie, vous êtes toujours présents aux Commissions d'Appels d'Offres, je le sais. En revanche, je prévois toujours quatre personnes de chez nous parce que j'ai toujours un malade au dernier moment, une voiture qui ne démarre pas, un retard et par moment, on est juste mais on a toujours été trois personnes.

***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Concernant la question sur le loyer, je n'ai pas la réponse, nous vous donnerons réponse plus tard, mais profitez des commissions pour poser ce type de question à caractère technique.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Pour que le public comprenne bien, une semaine à 10 jours avant chaque Conseil Municipal il y a des commissions, il y en a trois en fonction des différentes thématiques. Ces commissions sont faites pour que chaque élu puisse poser des questions et c'est vrai que souvent, je ne parle pas pour Stevens, au lieu de poser les questions en commission, ce qui nous permet de prendre le temps d'aller chercher la réponse parce qu'on ne l'a pas tout de suite, et de la communiquer... La prochaine fois, il vaudrait mieux poser les questions en commission.

Nous prenons acte de cette communication.

***Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 2 :**

**GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – année 2024**

**RAPPORTEUR : Mme Martine CHAREYRE**

Mesdames, Messieurs, chers collègues bonsoir.

Comme chaque année, cette délibération vous présente le rapport d'activité de la CCSPL pour l'année 2024. Nous devions nous réunir le 19 septembre, le quorum n'étant pas atteint, la séance a été reportée au 1<sup>er</sup> octobre et il fut pris acte à ce moment-là de l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 et de la présentation du rapport annuel du délégataire du Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon ainsi que du rapport du délégataire du cinéma les Alizés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de cette communication.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Nous prenons acte.

***Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. Le Maire.***

## DÉLIBÉRATION N° 3 :

**ADMINISTRATION GENERALE - Parrainage d'une unité opérationnelle des Forces de la Marine par la Ville, la compagnie de fusiliers marins « Colmay »**

**RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE**

### *Intervention de M. LE MAIRE*

Mesdames, Messieurs,

la Ville de Bron désire parrainer une unité opérationnelle des forces de la Marine dans le cadre de l'Association des Villes Marraines des forces armées. Ce souhait est l'expression par notre collectivité territoriale de la volonté de soutenir le moral de nos militaires en favorisant des échanges entre notre cité et une unité parrainée, d'honorer ainsi le courage de nos marins et de transmettre la mémoire des héros qui ont servi la France sur toutes les mers du globe.

Ce partenariat permettra de sensibiliser également la jeunesse de notre commune aux valeurs de citoyenneté, d'engagement, de solidarité et d'ouvrir des perspectives pédagogiques en lien avec l'histoire, la défense et la mer. Il pourrait constituer pour notre Marine un avantage précieux en termes de rayonnement et de communication dans le souci d'informer sur son rôle et ses missions parfois méconnues du grand public et des Brondillants. Il permettra de créer un lien fort et direct entre les marins d'une unité et les Brondillants. Ce parrainage participera également au rayonnement de la Ville tant au niveau local que national et offrira l'opportunité de tisser des liens privilégiés avec la Marine et les autres villes marraines.

C'est dans ce cadre que la Ville a sollicité l'accord du Chef d'Etat-Major de la Marine sur le parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la Marine. Par courrier du 4 avril dernier, l'Amiral VAUJOUR a donné son accord préalable pour un parrainage avec la compagnie de fusiliers marins Colmay. Cette compagnie est chargée de la protection du Centre de Transmissions Marine France Sud situé non loin de Castelnau-d'Endor.

Héros des Forces Navales Françaises Libres, compagnon de la Libération, Constantin COLMAY a participé à la plupart des combats des fusiliers marins au cours de la Seconde guerre mondiale.

Dans ce cadre, il convient également d'adhérer à l'Association des Villes Marraines garante auprès de l'Autorité militaire du respect de parrainage. Une cotisation annuelle d'un montant de 1 714 € devra être acquittée.

Pour valider cette procédure de parrainage et obtenir ainsi l'agrément, les forces armées ne pouvant être l'enjeu de querelles partisanes, un vote à l'unanimité des membres du conseil municipal est requis.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le parrainage entre la ville et la Compagnie de fusiliers marins Colmay ;
- **M'AUTORISER** à signer les chartes de parrainage avec la Compagnie de fusiliers marins et tous les documents ;
- **S'ENGAGER** à procéder au règlement de toutes les dépenses relatives ;
- **DECIDER** d'adhérer à l'Association des Villes Marraines.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame VELLA, Madame BADIN, Monsieur ANGOSTO.

### *Intervention de Mme Stéphanie VELLA*

Chers collègues, ce projet de parrainage est surprenant. Bien sûr, notre armée républicaine est légitime, bien sûr l'armée républicaine de défense de notre pays a tout mon soutien. Je m'interroge néanmoins sur la nature de l'unité choisie. Pourquoi la Marine ? Nous le savons tous ici, nous avons sur notre territoire l'Ecole de santé des armées alors pourquoi parrainer une autre unité, qui plus est de la Marine ? Quel est le lien avec notre commune ?

Enfin, je dois vous l'avouer Monsieur le Maire, je suis assez désagréablement surprise de votre manière d'agir. Vous expliquez que cette délibération doit obtenir l'unanimité des votes du CM, faute de quoi la demande de

parrainage sera refusée. Pire encore, lors de la commission préparatoire, Monsieur GENIN nous expliquait que la Ville ne pourra plus formuler de nouvelle demande si cette dernière était refusée. Avouez, Monsieur le Maire, que vous nous mettez au pied du mur.

De plus, si le vote n'est pas unanime, les élus qui n'auront pas voté cette délibération passeront pour les méchants, les anti-militaires. Je vous sais démocrate et respectueux des membres de l'opposition, mais là, franchement Monsieur le Maire, ce n'est pas le cas.

Aussi, je vous demande solennellement un report de cette délibération afin de réunir toutes les conditions du consensus nécessaire pour ce parrainage. Je vous demande également un temps de débat avec toutes les composantes du Conseil Municipal. Certes, tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.

Je vous remercie.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci.

Madame BADIN.

### ***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

L'Association des Villes Marraines se définit elle-même comme l'expression institutionnelle du soutien moral de la nation à ses forces armées. Elle réunit 170 collectivités territoriales, communes, départements et régions, qui parrainent une unité opérationnelle des forces armées. Devenir une collectivité marraine d'une unité opérationnelle des forces armées est montré comme un privilège. Le site internet de l'association le précise bien, c'est un processus volontaire, contraignant, difficile, qui peut s'avérer très long. Alors pourquoi se retrouve-t-on en ce début octobre précipité dans cette prise de décision en Conseil Municipal sur cette orientation non-concertée ?

Alors que vous dites que l'accord est donné depuis avril, pourquoi le découvrons-nous seulement en ce début d'automne ? Y aurait-il une relation avec les prochaines élections municipales ? Votre méthode de travail n'est non seulement pas respectueuse des représentants des Brondillants que nous sommes et qui n'ont pas été concertés en amont, mais elle n'est pas non plus digne des attentes de cette association qui souhaite une adhésion consensuelle et non-polémique. Nous aimerais avoir le débat avec vous sur l'engagement dans ce type de dispositif, définir ensemble si cet engagement est préférable et si le soutien et la mobilisation des militaires de notre territoire est possible.

En effet, avec l'Ecole de santé des armées, Bron accueille plus de 1 000 militaires actifs en formation ou en retraite, un partenaire avec lequel il est intéressant de travailler. Nous pourrions encore évoquer d'autres dispositifs de parrainage associatif qui permettraient aussi le développement de l'éducation à la citoyenneté.

Ainsi, nous nous associons à ce qui vient d'être demandé par Madame VELLA, à savoir un report de cette délibération au prochain Conseil.

D'ici là, nous pouvons aller visiter l'Ecole de santé des armées qui ouvre ses portes pour une journée d'information le samedi 11 octobre 2025.

Je vous remercie.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci.

Monsieur ANGOSTO.

### ***Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO***

Monsieur le Maire, chers collègues, dans cette délibération vous nous proposez le parrainage d'une compagnie de fusiliers marins. Or, il faut qu'elle soit votée à l'unanimité. Encore une fois, vous nous mettez devant le fait accompli et nous l'avons appris le jour même de la commission. Nous aurions aimé être consultés en amont

pour pouvoir nous exprimer sur ce parrainage qui engage la commune à vie sur une subvention annuelle d'environ 1 700 €.

Je vous rappelle que le budget de l'armée est le seul à augmenter contrairement au budget des collectivités locales et nous ne pensons pas que ce soit à celles-ci d'abonder ce budget. Je vous entends déjà dans vos réponses « nous ne sommes pas patriotes », « ces délibérations devraient tous nous rassembler », mais justement quand une délibération requiert l'unanimité, la moindre des politesses est d'informer tous les élus en amont et de prendre le temps de nous rencontrer pour nous expliquer le bien-fondé de cette démarche - nous le faisions quand nous étions aux responsabilités - et non de nous prendre en otage le jour du Conseil Municipal.

Comme mes collègues, je demande le report de cette délibération.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Par où commencer ? Je ne vais pas entrer dans la polémique, je pensais honnêtement qu'à Bron on a quand même dans notre ADN, dans l'histoire de la Ville, une relation forte avec l'armée : l'Ecole de santé des armées, même si je doute que Madame BADIN y aille régulièrement, le fort militaire, fort Vauban, la libération de Bron avec ce qui s'est passé des plus tragique à l'aéroport. On a également tous ou quasi-tous ici des membres de notre famille morts pour la France. Une délibération concernant l'armée, effectivement, j'ai peut-être fait l'erreur, je pensais que ça allait trouver un consensus.

Vous êtes, pardonnez-moi de le dire et je vais peser mes mots, dans la petite politique politique. Oui, Monsieur ANGOSTO, ça devrait nous rassembler. Ce n'est pas le cas. D'ailleurs, qu'avez-vous fait depuis 10 jours pour venir nous voir en disant « Monsieur le Maire, il faut qu'on discute, je n'arrive pas à dormir, cette délibération il faut qu'on en parle » ? Strictement rien.

Mais cela ne m'étonne pas venant de certains d'entre vous qui, rappelez-vous, s'étaient abstenus lorsqu'on avait envoyé des collégiens pour un voyage mémorial à Auschwitz. J'ai face à moi des élus qui, sur ce dossier, sur tout ce qui touche à la mémoire et à l'armée, ne sont pas à la hauteur.

Je suis d'accord - je pense que vous ne vous y attendiez pas -, nous allons reporter, en revanche dès la semaine prochaine dans mon bureau vous viendrez discuter et j'espère que cela vous laissera le temps de réfléchir à tout cela.

Délibération retirée. En revanche, nous prenons rendez-vous dès la semaine prochaine et nous la passerons avant décembre et on verra qui est à la hauteur.

Votre attitude collective n'est pas digne.

C'est bien beau de venir lors des prochaines cérémonies, remarquez vous ne venez pas souvent, serrer la main des porte-drapeaux, avec un peu de dignité vous pourriez vous éviter cela.

**DÉLIBÉRATION N° 4 :**  
**ACTION EDUCATIVE - Attribution des subventions « sorties scolaires »**

**RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI**

***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

Il s'agit des subventions classiques que l'on attribue aux écoles, aussi bien pour les sorties scolaires que pour les classes environnement.

Pour les sorties scolaires, le montant est identique à l'an dernier, à savoir 3 800 € et réparti selon le nombre d'enfants qui ont fait les sorties sur l'année précédente.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles pour l'année 2025 selon le tableau ci-dessus, pour un montant total de 3 800 €.

Je vous remercie.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention.*

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 5 :**  
**ACTION EDUCATIVE - Subventions versées aux classes d'environnement 2025**

**RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI**

***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

On appelait auparavant les classes environnement les classes vertes. Un dossier a été déposé pour l'école Jules Ferry avec une classe de CE2-CM1 qui travaille sur le thème géologie, préhistoire, antiquité et qui passe 4 nuitées à Méaudre dans le cadre d'un jumelage.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **VALIDER** les modalités de financement d'arbitrage qui seront appliquées chaque année ;
- **FIXER** selon la proposition énoncée ci-dessus le montant de la subvention à verser à la coopérative scolaire pour la classe environnement de l'école Jules Ferry sur l'année 2025 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention de 800 €.

Je vous remercie.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 6 :**  
**ACTION EDUCATIVE - Modification du périmètre scolaire**

**RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI**

***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

Il s'agit d'un ajustement technique lié à des modifications de voirie ou à la scolarisation d'enfants sur le quartier de la Clairière avec la création des nouvelles rues. Il n'y a pas d'autres ajustements.

Elle entre en application pour cette année scolaire 2025-2026.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** ce nouveau périmètre scolaire ;
- **DIRE** que les périmètres tels que définis par la délibération n° 20250410DEL14 sont abrogés et remplacés par les périmètres ci-annexés.

Je vous remercie.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur PENICAUD.

***Intervention de M. François-Xavier PENICAUD***

C'est une question plus qu'une intervention autour de cette question des périmètres scolaires où il y a une affectation sur La Garenne. Se repose la question de façon régulière des futures évolutions nécessaires de l'école La Garenne.

On vient d'inaugurer, et j'en suis heureux et je félicite tous ceux qui ont pu y œuvrer, l'école Badinter. Pourriez-vous nous présenter, peut-être pour une prochaine commission, les évolutions du travail de prospective qui est fait et les besoins particuliers sur les éventuelles évolutions de l'école La Garenne ? Je sais que c'est un travail de mise à jour régulière, serait-il possible d'avoir cette mise à jour à l'occasion peut-être du prochain Conseil Municipal ? On est sur des sujets non-polémiques, mais essentiels à la stratégie d'investissement des villes.

***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

Tu m'as devancé puisque sur la prochaine délibération sur le PEDT, je ferai un bilan scolaire et lors d'un prochain Conseil Municipal également si cela te convient.

***Intervention de M. LE MAIRE***

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

Merci de le rappeler, François-Xavier, un immense merci à toutes celles et tous ceux, que ce soient les services, les partenaires, les élus, je pense notamment à Tarik, à Evelyne, Martine, Marion, à vous aussi, François-Xavier et Hervé au début du projet sur cette belle réalisation qu'est le groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter qui a été inauguré la semaine dernière, qui est unique au niveau du Département puisque c'est une école 100 % inclusive et qui permet aux enfants en situation de handicap de suivre une scolarité dans les meilleures conditions.

**DÉLIBÉRATION N° 7 :**  
**ACTION EDUCATIVE - Convention PEDT et PEDT-PM**

**RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI**

Je vais faire un peu de pédagogie sur cette délibération.

Un rappel, le PEDT, c'est la convention qui est signée et qui fixe le cadre partenarial qui permet de coordonner l'ensemble des actions éducatives du territoire, en complément des enseignements scolaires. Ils associent l'ensemble des services municipaux, l'Education Nationale, les associations et les familles.

On est sur le 4<sup>ème</sup> PEDT, le 1<sup>er</sup> ayant été signé en 2015, et il résulte de plusieurs temps de concertation avec l'ensemble des partenaires et de tout le travail qui est mené dans le cadre de la Cité éducative.

Je ne vais pas reprendre l'entièreté de la délibération qui est assez lourde parce qu'il y a tous les enjeux autour de l'accueil et autres, mais simplement les nouveautés sur ce PEDT. La nouveauté majeure, c'est l'ouverture sur la population des 18-25 ans en lien avec l'ouverture du Bron Info Jeunes. On peut souligner la volonté de la Ville de mieux répondre, et on l'a vu sur le projet de l'école Badinter, aux enjeux de l'école inclusive malgré un désengagement de l'Etat qui n'aide pas sur le sujet, et toute la dimension partenariale et la cohérence avec les objectifs de la Cité éducative.

L'inclusion, le bien-être, l'accompagnement sont les moteurs de ce PEDT, ainsi que les travaux que nous avons menés par le comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires.

La convention est signée avec les trois partenaires majeurs : la Préfecture, l'Education Nationale, la CAF, et la Ville, avec un élargissement du public cible jusqu'à 25 ans. La priorité sera donnée à l'orientation, la mobilité, la santé mentale et l'engagement citoyen.

J'en profite pour remercier très chaleureusement Hervé JACTIN qui est passé à la DSVA, mais qui a mené ce travail en lien avec l'ensemble des partenaires et qui a fait un gros travail d'accompagnement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention du PEDT et la convention du PEDT-PM pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Je vous remercie.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame DURAND-MOREL.

***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Merci, Monsieur le Maire.

Le projet éducatif de territoire constitue un socle très important qui permet de dérouler toute la politique éducative d'une ville, fruit d'un travail avec l'ensemble des partenaires de la commune dont la CAF, les parents d'élèves, l'Education Nationale, les acteurs socio-éducatifs, le monde culturel et sportif et, je l'espère, nos agents : ASTEM, agents de restauration et périscolaires. Ce document permet de recenser les axes majeurs et prioritaires qui guideront les actions de la Ville pour les trois prochaines années.

Ainsi, nous tenons à remercier tous les acteurs qui permettent aux enfants et aux jeunes Brondillants de se développer chaque jour. Enrichi depuis 2018 par le plan mercredi, ce PEDT a été lancé en 2015 et 10 ans après, nous mesurons le travail fait et les évolutions.

Nous regrettons que la Ville ait fait le choix durant trois années consécutives de couper dans les subventions des associations indispensables au fonctionnement du périscolaire et de l'extra-scolaire, je veux parler des centres socioculturels, de la MJC, des centres aérés, bref de celles qui œuvrent auprès des enfants pour qui l'aide aux devoirs est primordiale et ce, surtout depuis le confinement lié au Covid ou pour les enfants qui n'ont

pas accès aux offres culturelles et sportives pour des raisons financières ou de disponibilité des parents, souvent seuls et non-aidés par le CCAS.

Nous nous désolons du choix de rendre payant le périscolaire du soir. Nous constatons une baisse de la fréquentation depuis sa mise en place, des enfants qui étaient jusque-là encadrés et entourés après 16 heures 30 se retrouvent en dehors de nos institutions et souvent à la rue.

Enfin, la disparition d'une Maison de quartier au cœur des Genêts est un nouveau coup dur pour l'enfance et la jeunesse de ce territoire si particulier, déjà géographiquement à part et qui a pourtant tant besoin du soutien de la Ville. Merci à vous, vous l'avez dit en préambule, Monsieur le Maire, merci à la volonté municipale de la faire revivre d'une façon ou d'une autre.

Nous le savons, la natalité baisse, les classes ferment plus qu'elles n'ouvrent, les politiques familiales, les évolutions sociétales et climatiques n'encouragent pas les naissances. Plus que jamais, prendre soin de nos enfants, de nos adolescents, de nos jeunes - et merci à l'idée du BIJ -, c'est sécuriser l'apprentissage, faire le choix du vivre ensemble dans la confiance et construire notre avenir.

Merci à tous les acteurs pour ce travail difficile à l'intention de nos jeunes concitoyens qui ont un besoin patent d'une présence institutionnelle à leur côté.

Bien évidemment, nous voterons pour cette délibération.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci Madame DURAND-MOREL. Je ne vais pas m'étendre, simplement deux éléments, je pense que vous les connaissez, mais vous avez oublié de les dire. Le premier budget de la Ville, c'est l'éducation et au niveau de l'inscription du temps périscolaire, si on compare la rentrée 2025 versus 2024, nous sommes en progression donc vous ne pouvez pas dire que cela baisse.

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient.

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire .***

### ***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

Je vais essayer, comme chaque année, de vous faire une note d'information sur la rentrée scolaire 2025-2026, en sachant que les chiffres sont à ce jour, mais qu'on a toujours des entrées notamment avec les enfants de l'IDEF qui ne sont pas pris en compte, mais qui seront à prendre en compte.

Je vais essayer d'être complet tout en étant synthétique. Un point d'abord sur les effectifs : 3 576 élèves dont 1 294 en maternelle et 2 282 en élémentaire. La tendance est à la baisse notamment sur les maternelles, mais c'est une tendance générale avec la baisse de la natalité. Avant que les enfants entrent à l'école, ils sont dans les dispositifs type crèches et on le voit également à ce niveau.

En ce qui concerne les effectifs sur les établissements du 2<sup>nd</sup> degré, collèges et lycées, on constate également une baisse, 2 856 l'an dernier contre 2 765 cette année. C'est assez stable au collège, c'est plutôt sur les lycées que la baisse est plus importante.

Au niveau de la carte scolaire de cette année, vous l'avez dit, un peu plus de fermetures de par la baisse des effectifs liés à la natalité, que d'ouvertures. Je rappelle que ce n'est pas la Ville qui décide des ouvertures et des fermetures de classes, c'est l'Académie. La Ville, en lien avec les parents d'élèves, alerte régulièrement l'Académie quand il y a des fermetures programmées pour les éviter au maximum ou accompagner l'ouverture de classes.

11 ouvertures et 14 fermetures, sachant qu'on a le jeu du transfert des enfants de La Garenne vers la nouvelle école Elisabeth et Robert Badinter. Et en ayant eu la bonne surprise le 27 août des services académiques qui ont acté l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> classe élémentaire à l'école Elisabeth et Robert Badinter. Je remercie les services qui ont dû agir très vite pour avoir permis l'ouverture de cette classe au niveau de la répartition des meubles pour avoir des conditions optimales d'apprentissage.

Sur les temps périscolaires, je parle d'inscriptions pas de fréquentation parce qu'un enfant peut fréquenter de façon ponctuelle ces temps. Que ce soit garderie du matin, restauration ou accueil du soir, au 18 septembre 2024 nous étions à 1 701 et cette année à 1 713, les effectifs sont légèrement en hausse.

Au niveau des différentes nominations dans les groupes scolaires, quelques départs et arrivées, on félicitera et on souhaitera le meilleur à nos nouveaux directeurs, Madame Marjorie JOUX à l'école maternelle Alsace Lorraine suite au départ de Madame CANAL que je remercie, la nomination de Stéphanie MAILLARD depuis quelques mois, la directrice du nouveau groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter et la nomination de Madame PERRIN-LOUPY, directrice du groupe scolaire Saint-Exupéry suite au départ de Madame CHARAVI que je remercie également.

A noter sur les établissements du 2<sup>nd</sup> degré l'arrivée d'un nouveau principal à Joliot Curie, Monsieur Danny SAGNARD en remplacement de Laurence ETCHEBERRY que je remercie également. Et Monsieur Laurent DUMAREY, le proviseur du lycée Jean-Paul Sartre, en remplacement de Monsieur DUPRA.

Enfin un point travaux de façon synthétique. La rénovation de la cour de l'école Anatole France a été achevée cet été et se poursuivra avec la plantation de végétaux sur les vacances de la Toussaint.

A noter que le groupe scolaire Ferdinand Buisson a fait l'objet d'un chantier VVV pour faire le lien sur la thématique Jeunesse, avec la réalisation de la peinture du mur de l'enceinte côté gymnase cet été et qu'on a pu aller visiter avec Monsieur le Maire.

Sur le groupe scolaire Jean Jaurès, la réfection partielle de la toiture du bâtiment, la rénovation de l'éclairage des classes en élémentaire dans un souci de confort et d'économie d'énergie. La pose de stores sur le restaurant, le remplacement des châssis du préau.

Sur Jean Moulin, l'extension du groupe scolaire avec la construction des classes, la salle des maîtres et les locaux périscolaires.

Sur Jules Ferry, le remplacement des portes extérieures dans le gymnase.

Sur la Garenne, la rehausse du grillage en maternelle, le changement des revêtements de sol.

Sur Pierre Cot, la reprise d'étanchéité de la terrasse du logement de fonction.

Je n'ai pas tout cité, mais c'est important de citer ceux-ci et cela me permet de remercier l'ensemble des services qui permettent d'améliorer les conditions d'accueil de nos enfants et les services techniques, le service informatique, les espaces verts et autres.

Enfin, la fin du chantier de l'école Elisabeth et Robert Badinter avec l'inauguration qui a eu lieu la semaine dernière. J'en profite pour remercier l'ensemble de la communauté éducative, le Directeur académique qui nous a dit quand on lui a présenté le projet avec Monsieur le Maire, alors que ce n'était pas simple de le convaincre au départ, que nous avions carte blanche. Je le remercie de nous avoir suivis et au-delà de ce projet novateur sur le côté inclusif, c'est avant tout un travail de tous les services, de toutes les équipes et des élus que Monsieur le Maire a cités et je les remercie également publiquement.

S'il y a besoin de précisions ou autres, je pourrai vous envoyer les éléments si vous le souhaitez.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci Tarik et à travers toi, l'ensemble des services, dommage que Madame DURAND-MOREL s'absente, mais c'est vrai que l'éducation...

### ***Intervention de Mme DURAND-MOREL***

Je peux rester, je reviens.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Ça peut attendre ? Je fais vite, sauf si c'est vraiment urgent. Sinon je peux parler plus fort et vous pourrez m'entendre des toilettes.

L'éducation, c'est le premier budget du mandat parce qu'il s'agit de nos enfants et surtout, parce qu'on a récupéré un patrimoine bâti, hormis quelques écoles, dans un état lamentable.

Nous avons inauguré la nouvelle école Badinter début septembre, nous avons agrandi l'école Pierre Cot et l'école Jean Moulin, nos cours d'écoles étaient bitumées et ne protégeant pas face au réchauffement climatique,

nous avons décidé de végétaliser une cour d'école par an, on a fait Anatole France, Jean Jaurès, Ferdinand Buisson et Alsace Lorraine.

Lors du prochain mandat, c'est acté, il y aura la construction d'une nouvelle école dans le quartier de Parilly, le groupe Saint-Exupéry et Jean Macé sont dans des états..., honnêtement si c'étaient vos enfants, je pense vous auriez honte de les mettre là-bas. C'est pour cela que quand j'entends qu'au niveau éducation et animation périscolaire on ne fait pas grand-chose, je pense que regarder ces quelques informations et ces quelques chiffres aurait permis, Madame DURAND-MOREL, avec un peu plus d'objectivité, de faire une annonce différente.

La présentation de Tarik a-t-elle été claire ? Pas d'autres interventions ? *Pas d'intervention.*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 8 :**  
**ACTION EDUCATIVE - Conventions relatives à la Cité éducative de Bron 2025-2027**

**RAPPORTEUR : M. Tarik EZ ZAJJARI**

***Intervention de M. LE MAIRE***

La Cité éducative vient féliciter et remercier le travail des différents acteurs éducatifs sur la commune.

***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

La Cité éducative est un dispositif national impulsé par le Ministère de l'Education Nationale et de la cohésion des territoires et qui soutient les territoires en difficulté et notamment au niveau de la Ville sur les deux QPV, Quartiers politique de la ville : Parilly ou Terraillon. L'idée est de venir en complément des politiques éducatives du territoire, on n'est pas là pour se substituer, mais intensifier la prise en charge éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans avant, pendant ou après les temps scolaires.

Cela implique une co-construction territoriale avec les collectivités locales, ici la Ville, l'Etat par la présence de la Préfecture et des services de l'Education Nationale, les associations, les parents, les différents acteurs qui sont mobilisés.

Quatre axes avaient été retenus sur la première labellisation :

- 1) favoriser l'ambition scolaire et l'insertion professionnelle,
- 2) valeurs citoyennes, accès à la santé et au numérique,
- 3) les parcours d'engagement citoyen, la pratique sportive et culturelle,
- 4) l'accompagnement des parents dans la démarche d'éducation partagée.

L'activité de la Cité éducative a démarré en 2022 et s'est achevée cette année puisque là on signe une nouvelle convention. Sur 2023, je pourrai vous donner le détail, mais je vous donne ici une synthèse : 62 actions validées pour 246 000 € et en 2024, 80 actions validées pour 559 000 €, avec une répartition assez équivalente entre les projets sur Parilly et sur Terraillon et un nombre de projets qui concernent les deux QPV au même niveau.

Au total sur cette première convention, 160 actions validées pour un montant de 855 260 €.

En 2022 on a également eu des actions, mais on a eu toute la mise en place de l'ingénierie et du dispositif qui nécessite un temps de coordination qui fait que la première année nous n'avons pas forcément un montant important en termes d'actions. Le dispositif est monté en puissance au fur et à mesure des années.

Concernant les moyens et actions, la Ville consacre un budget complet sur ce dispositif avec un portage institutionnel, une gouvernance tripartite entre l'Etat, l'Education Nationale et la Ville, la fameuse troïka, une implication de l'université sur l'évaluation du dispositif, sur les forces du dispositif. Les différents porteurs de projet sont assez vastes, avec des associations culturelles, écoles, collèges, la Mission locale, l'université qui nous accompagne aussi pour l'évaluation, le Conseil local de santé mentale, le CCAS, les services de l'Education Nationale, plus les services de la Ville, ainsi que tous les partenaires qui peuvent être associés à ces actions. Vous le voyez, un dispositif qui vient s'intégrer et qui concerne énormément de partenaires du territoire.

En ce qui concerne le type d'actions qu'on peut mettre en avant sur cette première convention, il y en a énormément, mais on peut citer notamment l'ouverture du Bureau écoute enfants-parents au Bron Info Jeunes, dispositif qui vient en soutien de la thématique sur la santé mentale, on sait qu'elle a été très affectée après le Covid notamment. Le dispositif a été accompagné par la Cité éducative, c'est une illustration concrète de l'impact que peut avoir la Cité éducative sur le territoire.

Je pense également à l'école Pierre Cot avec tous les travaux qui sont menés sur l'apprentissage pédagogique sur la lecture et autres. Il y a de très beaux projets et je pense également au transfert entre la partie maternelle et primaire.

Voilà deux actions d'importance.

Particularités : un budget municipal renforcé sur la partie éducation, la gouvernance en troïka, en russe c'est un attelage tiré par trois chevaux, qui sont symbolisés par les trois gouvernants de cette convention.

Trois nouveaux axes ont été définis suite aux différentes commissions et au travail du séminaire qui a eu lieu en janvier dernier, pour faire le lien de cette Cité éducative, voir les forces, là où il y a des axes d'amélioration à avoir : l'accompagnement des parcours éducatifs et d'émancipation des jeunes, le soutien des familles et des communautés éducatives notamment sur l'aspect parentalité, et l'encouragement citoyen à l'ouverture et à la culture.

Pour conclure, un calendrier de suivi de cette Cité éducative. A partir de janvier prochain, date de début d'entrée de la Cité éducative, le comité stratégique se réunira une fois par an pour le suivi et le pilotage stratégique de la démarche et le suivi de cette convention. Une réunion de la troïka deux fois par mois pour la validation des projets déposés par les différents partenaires. L'assemblée plénière a lieu une fois par an avec l'ensemble des partenaires en termes d'information et de suivi de la démarche et de communication. Et un comité technique plus restreint qui formule un avis technique sur les projets présentés, sans oublier les groupes de travail thématiques qui ont lieu au cours de l'année avec notamment celui qui a été piloté avec Gérard Philipe sur la parentalité.

J'en profite pour remercier publiquement l'ensemble des acteurs qui sont impliqués et un remerciement plus particulier à Monsieur GOUCHON, le collège Théodore Monod étant collège pilote et sans lui, cette Cité éducative n'existerait pas. Il a été précurseur sur la Cité éducative, il a été remplacé depuis par Monsieur François GUIOCHE, mais je tenais à les remercier publiquement. Egalement Monsieur Guillaume VINCENT, délégué de la Préfète avec qui nous avons plaisir à travailler. Et au niveau des services, Amandine CEZARD, toute l'équipe du service politique territoriale qui anime ce dispositif.

J'en profite également pour souhaiter un bon début à notre nouvelle cheffe de projet opérationnel de la Cité éducative, Raphaëlle DELORME, qui a démarré son poste il y a quelques semaines. Et merci à l'ensemble des élus qui ont été ou qui sont impliqués sur ce dispositif qui n'a pas pour but de se substituer à l'action éducative de la Ville, mais de venir en complément de toutes les actions qui sont menées.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la Cité éducative de Bron, ainsi que la convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative.

Je vous remercie.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur PENICAUD.

### ***Intervention de M. François-Xavier PENICAUD***

Je vais commencer par quelques remerciements, et te remercier, Tarik, et je le dis pour tous les citoyens qui envisagent de s'engager sous une forme ou une autre et je sais qu'on est dans un moment où l'engagement paraît futile, mais c'est toujours appréciable de voir que ce que l'on peut engager d'énergie est poursuivi au-delà des sensibilités et je te re-remercie d'avoir pris à bras-le-corps et d'avoir donné suite à ce projet, d'autant plus qu'on est sur un projet sur trois ans. Il a fallu que la communauté éducative se l'approprie parce que c'était nouveau, on ne savait pas ce qu'on pouvait y mettre. Il y a eu d'ailleurs une forte tentation de juste labelliser les choses qui existent, il y a un équilibre toujours difficile entre trouver la valorisation, le fait de faire grossir des initiatives qui sont déjà là, qui ont besoin d'un petit coup de pouce pour concerner plus d'élèves, plus de jeunes, et apporter de la novation sans pour autant les rendre dépendants. On est là sur un financement, on a trois ans supplémentaires, mais on ne savait pas il y a trois ans si on aurait encore trois ans supplémentaires et on ne sait pas aujourd'hui s'il y aura encore trois ans. Il faut faire attention à ne pas rendre dépendants au financement de la Cité éducative des projets qui ensuite manqueraient au territoire. En revanche, c'est le moment où on peut les initier, tu en as cité plusieurs comme le BIJ où il faut utiliser ces moyens pour aller chercher des financements nouveaux dans le droit commun qui nous permettront de pérenniser ces projets.

Dans les remerciements, tu as cité Monsieur GOUCHON, je suis obligé d'y aller encore plus parce qu'il le mérite, il mériterait une *standing ovation* tellement il a fait sur ce sujet et beaucoup d'autres. Dieu sait ce que la

Ville lui doit et je te remercie d'avoir pensé à lui. Je pense aussi à Marie-Anne BRETON, ancienne directrice générale adjointe qui a aussi beaucoup travaillé avec le service Education.

Et je me permets en complément de remercier des personnes qui n'ont pas été citées, je pense à Christiane COURCIAL, Céline DESMARQUET, inspectrices de l'Education Nationale qui nous ont aidés à convaincre sur le projet de partenariat Itenova-Education Nationale. Vous les avez remerciés, Monsieur le Maire, pendant l'inauguration, mais je pense aussi à l'architecte avec lequel on a eu des échanges très positifs et Evelyne, tu le sais, je te l'ai dit, je ne saurais que trop te remercier du travail exceptionnel que tu as fait, c'est un travail parfois ingrat, mais que je veux souligner.

Je reviens sur la délibération pour rappeler que la fonction première de la Cité éducative est d'organiser un dialogue des acteurs éducatifs qui, lorsqu'ils ont la *tête dans le guidon* au quotidien, quand on est proviseur, principal, enseignant, directeur d'école, mais aussi acteur associatif dans le monde sportif ou culturel ou institutionnel, acteur institutionnel dans les missions locales, ne peuvent pas se parler et se dire comment, au-delà de ce que l'on fait chacun différemment, on peut trouver des zones d'action communes au bénéfice de nos quartiers en QPV puisque la Cité éducative vise à la connexion des acteurs éducatifs spécifiquement dans les QPV pour casser les plafonds de verre qui créent tant d'enfermement, d'assignations à résidence et de sentiment pour un certain nombre de nos jeunes que la République, c'est pour les autres et pas pour eux. C'est là que rentre en jeu cette Cité éducative. Tu as évoqué le fait que vous développez dans ce nouveau projet un volet émancipation des jeunes, je ne saurais que trop encourager cet exécutif et le suivant à s'approprier la question d'une vraie politique territoriale d'orientation. Je sais qu'il y a une volonté de ce point de vue, je sais qu'elle est partagée, je sais qu'il faut aussi pouvoir travailler au-delà des clivages institutionnels sur le sujet. Et cela devra être un point d'attention particulier.

Sur l'aspect culture, une remarque, pas tant sur le contenu du projet en lui-même, mais sur sa dépendance à l'humain. Nous avons à Bron un pôle territorial d'éducation à l'art et à la culture qui tient sur un nombre très réduit de personnes. Je sais que Monsieur GOUCHON y était très attaché. S'il fallait faire une *standing ovation*, j'aimerais qu'on cite Virginie CHOMETON qui tient à bout de bras un programme exceptionnel sur le territoire, mais dont on ne peut pas se permettre que si demain, et personne ne lui souhaite, l'humain faillisse ou ait d'autres aventures dans lesquelles il veut s'engager, tout ce qu'elle a bâti pendant des décennies se perde. Cette Cité éducative doit avoir cette vocation de valoriser ce travail de personnalités exceptionnelles et lui permettre de perdurer au-delà de leur engagement.

Je citerai juste un exemple de ce que l'on peut faire, des choses ont été faites notamment sur le développement de l'éducation à la culture scientifique. Je me rappelle lorsqu'on faisait les premières réunions préparatoires que beaucoup d'acteurs disaient qu'on n'a pas suffisamment de jeunes femmes qui s'engagent dans les filières scientifiques et qu'on avait besoin de les sensibiliser, de leur dire que la science, ce n'est pas genre, c'est quelque chose qu'elles doivent pouvoir s'approprier. Et tous les acteurs éducatifs du territoire ont dit qu'il fallait pouvoir répondre à cet enjeu sur le territoire. Cette réponse a commencé à être faite, elle doit aller plus loin, prendre plus de sens. Je me rappelle nos discussions avec le centre-aéré, l'université, avec le CIDFF, tant d'acteurs qui partagent ce constat et qui ont encore besoin que l'on accepte de créer un peu de nouveau, d'actions communes pour pallier cet énorme défi. Et ce n'est qu'un exemple. En tout cas, j'espère que dans la co-construction on pourra continuer ce travail.

Je vous remercie.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci François-Xavier.

Monsieur COURT.

### ***Intervention de M. Rémi COURT***

J'interviendrai dans les 5 minutes allouées.

Je tiens à remercier Monsieur EZ ZAJJARI pour cette présentation claire et concise, pour le partage d'information sur ce dossier. Nous le remercions également de nous avoir invités à visiter l'école Jules Ferry, cela nous a permis de voir concrètement le fonctionnement de la cantine, le traitement des déchets.

Cette délibération traite du renouvellement des conventions liées au label obtenu par la Ville de Bron dites Cité éducative pour la période 2025-2027. Bénéficier de ce label pour Bron, c'est bénéficier d'un financement

majeur et temporaire, comme vous l'avez dit Monsieur PENICAUD, dont il faut se saisir et ainsi favoriser une politique éducative ambitieuse notamment pour les Quartiers Politique de la ville qui sont ciblés par ce conventionnement. Il s'agit de presque 1 M€ pour les trois ans à venir de 2025 à 2027.

En retour de ce financement important, la Ville de Bron doit s'engager à un portage renforcé partenarial, collaboratif des dispositifs d'éducation dans les quartiers prioritaires que sont Parilly et Terraillon. La Cité éducative doit mobiliser tous les acteurs pour accompagner les jeunes de 0 à 25 ans dans leur parcours de formation de la petite enfance à l'accès à l'emploi.

C'est un dispositif dont l'intérêt majeur est de dépasser les silos entre services, ce que vous disiez Monsieur PENICAUD, il a vocation à faire le lien entre tous les secteurs concernés par l'éducation, les acteurs du secteur social, socioculturel, sportif, les centres sociaux, Maisons de quartier, centres aérés ou encore les services de la Ville, en particulier ceux impliqués sur la Politique de la ville. Le pilotage de la Cité éducative à Bron a été peu dynamique lors de son lancement et a mis du temps à se développer. Notre groupe sera vigilant à ce que les acteurs locaux et les services internes à la Ville, le service politique de la ville, premier concerné par ce dossier, soient bien impliqués dans les années à venir dans l'élaboration des projets et que les familles et parents d'élèves soient pleinement concertés.

Enfin, ce dispositif est temporaire en mode projet, nous nous interrogeons sur la suite qui lui sera donnée et à laquelle il faut réfléchir dès à présent. Comment seront couverts les besoins qui sont toujours présents dans un contexte de forte baisse du financement public ?

Je vous remercie.

#### ***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

J'apporte une précision sur le volet financier. L'enveloppe sera au global la même que sur la première convention. Nous bénéficions du report de ce qui n'a pas été consommé sur cette première Cité éducative donc au final l'enveloppe sera d'environ 1,5 M€ sur les trois ans. On n'a pas de baisse à ce niveau.

Vous l'avez dit, nous sommes au fait que ce ne sont pas des financements pérennes et suffisants pour maintenir ces actions dans le temps. Mais lors du montage de ces actions, c'est bien envisagé dans ce cadre. On ne dit pas aux partenaires qu'on les financera pendant 10 ans, ils savent que le dispositif n'a pas vocation à perdurer. On est ravi de l'avoir, nous souhaitons que demain ce dispositif soit poursuivi par l'Etat, mais nous n'avons aucune garantie.

Enormément de dispositifs sont présents sur la collectivité et l'idée est qu'ils ne soient pas redondants, mais complémentaires et de toujours bien clarifier dans la Cité éducative ce qui relève de la Cité éducative et ce qui peut relever du droit commun ou de la compétence de la Ville ou même de l'école. Il faut bien avoir en tête qu'il peut parfois y avoir des actions qui sont proposées dans le cadre de la Cité éducative, mais qu'on ramène parce que c'est plutôt une compétence de l'école ou à l'inverse, un projet qui est présenté à l'école par les parents d'élèves ou une association et qu'on ramène dans le champ de la Cité éducative parce que ce projet entre dans le cadre de la Cité éducative.

Et sur le travail de suivi des services, je vais vous rassurer, il y a une volonté concrète et profonde avec l'arrivée de la cheffe de projet opérationnel, qu'on ne se limite pas à des actions ponctuelles, mais qu'on s'assure à travers des indicateurs qu'il y ait un vrai changement de comportement et des usages et que les trajectoires changent réellement. Je pense notamment au décrochage scolaire, qu'on ait moins d'enfants sur le territoire en décrochage scolaire, qu'on ait des meilleures perspectives d'orientation avec l'ouverture au BIJ.

Soyez assurés que nous serons vigilants, mais toutes ces préconisations ont été bien notées.

#### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci, on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

## DÉLIBÉRATION N° 9 :

**AFFAIRES - Service extérieur des pompes funèbres – modification du contrat de délégation du service public extérieur des pompes funèbres avec la SPL « Le Service Funéraire » (ex-pôle funéraire public)**

**RAPPORTEUR : Mme Jacqueline PALLUY**

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Nous prenons note du départ de Monsieur ANGOSTO (18 heures 45).

### ***Intervention de Mme Jacqueline PALLUY***

Depuis le 3 février 2022, le Conseil Municipal de Bron a autorisé le Maire à renouveler la convention de délégation de service public pour une durée de cinq ans avec la SPL Métropole de Lyon désormais dénommée Le Service Funéraire dont la commune est par ailleurs actionnaire.

Sans attendre la date d'échéance du 31 mars 2027, le Service Funéraire propose une nouvelle rédaction du contrat avec une modification des modalités de fonctionnement de la délégation sur deux points, à savoir un nouveau mode de calcul de la redevance versée par le délégataire plus équitable pour la Ville de Bron et une prolongation de la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2039.

Le nouveau mode de calcul de redevance prévoit que la redevance variable est assise sur le résultat net analytique global de la SPL tiré de son activité d'organisation des funérailles pour l'ensemble des actionnaires, et calculée en fonction de la proportion d'usagers relevant de la commune concédante. Dès lors, après une simulation des chiffres pour l'année 2024, la Ville peut escompter percevoir annuellement une recette estimée entre 2 000 et 3 000 € alors qu'avec le mode de calcul actuel, l'agence de Bron générant jusqu'à présent un résultat déficitaire, la commune ne percevait rien.

Conformément à l'article L. 1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la commune de Bron, dans sa séance plénière du 9 septembre 2025, a rendu un avis favorable au projet de modifications de la convention de délégation du service extérieur des pompes funèbres SPL le Service Funéraire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de nouvelle convention de délégation du service public extérieur des pompes funèbres avec la SPL le Service Funéraire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vous avez en annexe le contrat de concession.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention.*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

## DÉLIBÉRATION N° 10 :

### AFFAIRES CIVILES - SPL Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon – rapport annuel du mandataire 2024

#### RAPPORTEUR : Mme Jacqueline PALLUY

Par contrat du 7 octobre 2016, la commune de Bron a acté sa participation au capital social de la SPL Pôle Funéraire public. Pour l'exercice 2024, le rapport fait apparaître un résultat net bénéficiaire avec une augmentation de 9,7 % par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires de la SPL est quant à lui en augmentation de 5 % par rapport à 2023. La hausse s'explique par la maîtrise des coûts et l'exécution du chantier exceptionnel de reprise des concessions échues ou abandonnées au cimetière de Loyasse.

Par ailleurs, les principaux risques financiers auxquels la SPL doit faire face sont une concurrence accrue du service privé, l'augmentation des dotations aux amortissements consécutifs aux investissements des précédentes années (modernisation des fours de crémation et des chambres funéraires), le transfert des biens mis à disposition par les villes de Lyon et Villeurbanne qui nécessitent des réparations et la hausse du coût de l'énergie.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel des mandataires relatif au bilan d'activité de la SPL Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon pour l'exercice 2024.

Vous avez en annexe le détail.

#### *Intervention de M. LE MAIRE*

Y a-t-il des questions ?

Madame DURAND-MOREL.

#### *Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL*

Une simple phrase qui recouvre les délibérations que Jacqueline nous a lues, un simple mot pour remercier la Métropole de continuer à rendre accessible à toutes et tous, quel que soit son degré de misère ou de richesse, une qualité égale des services des pompes funèbres.

#### *Intervention de M. LE MAIRE*

Nous prenons acte.

***Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 11 :  
AFFAIRES CIVILES - Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon – rapport annuel du déléguétaire 2024**

**RAPPORTEUR : Mme Jacqueline PALLUY**

Il ressort du rapport d'activité 2024 que l'agence funéraire de Bron a dégagé un résultat net d'exploitation déficitaire, soit un accroissement du déficit 80,4 % par rapport à 2023. Cependant, avec un montant de 53 735 €, le résultat net d'exploitation apparaît bénéficiaire avant que ne soient imputés les frais de logistique (- 73 126 €) et les frais de siège. Quant au chiffre d'affaires de l'agence de Bron, il s'élève à 227 961 €, montant légèrement inférieur à celui de 2023 qui était de 230 714 €. La personne à l'agence a été absente un certain temps.

Concrètement, en termes d'activité, l'agence de Bron a organisé en 2024, 64 funérailles, 2 de plus par rapport à 2023, ce qui représente 5,3 % du total des 1 215 funérailles organisées par le Pôle Funéraire Public.

Concernant la qualité de service dans le cadre de la démarche AFNOR, l'enquête de satisfaction 2024 effectuée auprès des usagers fait ressortir une note de recommandations de 9,2/10 pour un taux de satisfaction de 93,8 %.

Ce rapport a également été présenté à la CCSPL du 9 septembre 225 qui en a pris acte.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du déléguétaire ci-annexé relatif à la délégation du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'année 2024.

Vous avez en annexe tous les résultats et le détail.

Je veux également vous signaler que tous les ans la SPL remet un chèque à des associations avec la vente des métaux qu'ils font. L'année dernière, elle a remis un chèque à l'association Espoir Cancer et cette année une association de Bron a été retenue, l'association Calèche qui œuvre pour les enfants malades à l'hôpital mère-enfant.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Nous prenons acte.

***Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 12 :**  
**PERSONNEL - Rémunération des agents recenseurs**

**RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF**

***Intervention de M. LE MAIRE***

Nous notons l'arrivée de Marion CARRIER à 18 heures 50.

***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Délibération traditionnelle avec une modification par rapport aux années antérieures avec l'introduction d'une prime de 150 € pour le retour d'au moins 95 % des formulaires dans les trois jours qui précèdent la fin de la mission. Cela nous permet d'être plus attractifs pour recruter des Brondillants pour réaliser le recensement. Le recensement se fait désormais par fractions, tous les ans.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de rémunération des agents recenseurs.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ?

Monsieur BOBI.

***Intervention de M. Stevens BOBI***

Vous expliquez qu'il faut être plus attractif en termes de rémunération en donnant une prime supplémentaire. Je voulais savoir ce que pratiquent les communes voisines. Si Bron a du mal à recruter des ressources pour cette tâche, je voulais savoir ce qui se pratiquait à côté.

***Intervention de M. LE MAIRE***

C'est sensiblement pareil d'une ville à l'autre, il n'y a pas d'écart significatif.

***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Globalement, les modalités sont les mêmes d'une ville à l'autre, en revanche il y a un retour d'expérience de la précédente campagne de recensement où les formulaires étaient arrivés très tard donc on n'est pas sûr d'atteindre les objectifs fixés par l'INSEE. Ce dispositif permet de mieux rémunérer et de garantir une meilleure atteinte des objectifs de recensement.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci.

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 13 :**  
**VIE ASSOCIATIVE - Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025**

**RAPPORTEUR : M. Jacques CHAMPIER**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions au titre de l'année 2025 pour les associations suivantes - ce sont certainement les dernières subventions pour l'année 2025 :

- Au titre du CCAS : 500 € pour l'association Supers Mômes qui travaille pour les enfants hospitalisés et handicapés, je pense que vous avez pu la rencontrer au forum des associations, notamment sur la partie HandiBron début septembre.

- Au titre de la Direction de la culture et du réseau des médiathèques : 480 € pour le cinéma le Splendor. Cet été, le cinéma en plein air a connu un gros succès, avec beaucoup de monde à chaque séance.

Et 1 000 € pour Kharthala, association de danse à Parilly qui sera présente notamment au prochain carnaval de Bron le 28 mars. Même si notre monde n'est pas enchanté, le thème de ce carnaval sera Le monde enchanté et le 28 mars le monde sera enchanté à Bron.

- Au titre de la Direction des Politiques Territoriale : 6 223 € pour Arts et développement. Ils ont fait un excellent travail tout l'été notamment sur Parilly en pied d'immeubles on a pu les rencontrer, mais aussi toute l'année. On parle de l'été parce qu'ils étaient présents sur les terrasses de l'été, mais ils travaillent toute l'année.

Et 1 825 € pour VRAC, Vers un réseau d'achat en commun. Je veux remercier Madame BRUNET, ils avaient besoin d'un espace et on leur a trouvé un espace qui leur convient à Jacques Duret et tout se passe très bien.

- Au titre de la Direction de la Tranquillité publique : 3 360 € pour VIFFIL, Violences intra-familiales - femmes - information – liberté.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions au titre de l'année 2025 aux associations telles que présentées ci-dessus.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention.*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 14 :**  
**COMMERCE - Ouverture dominicale des commerces en 2026**

**RAPPORTEUR : Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD**

***Intervention de M. LE MAIRE***

Vous savez ce que nous allons dire, nous savons déjà ce que vous allez dire, que ça ne dure pas trop longtemps.

***Intervention de Mme BRAMET-REYNAUD***

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, vous connaissez cette délibération qui revient chaque année.

Le Code du Travail prévoit que les établissements de commerce de détail peuvent être autorisés à déroger au principe du repos dominical des salariés par arrêté du Maire pris après avis du Conseil Municipal.

Ces propositions feront également l'objet d'une consultation des organisations d'employeurs et des salariés intéressés.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable aux propositions d'ouverture dominicale pour l'année 2026.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame BADIN.

***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Je vais être très simple, comme chaque année nous voterons contre cette proposition.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci, on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. Le Maire.***

On s'améliore tous !

**Votes POUR :**

*M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET,*  
*M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Anne-Lise LANSQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI,*

**Votes CONTRE :**

*Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT*  
*Mme Stéphanie VELLA*

**Abstentions :**

*M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA*

**DÉLIBÉRATION N° 15 :  
FINANCES - Mise à jour des autorisations de programme**

**RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF**

Vous aviez voté en début de mandat des autorisations de programmes qui permettent d'avoir une vision pluriannuelle des principaux investissements de la collectivité dans des principaux projets. L'objectif est d'actualiser cette planification des dépenses.

En ce qui concerne la mise à jour des autorisations de programme que l'on propose aujourd'hui, il s'agit particulièrement de modifier les crédits de paiement, à savoir ce que l'on est censé décaisser sur l'année. On les reporte globalement sur l'année 2026. Le montant global des autorisations de programme ne change pas, en revanche l'année sur laquelle on va solder, puisqu'il s'agit pour la plupart de projets en fin d'exercice comptable, sera 2026 au lieu de 2025.

Il s'agit de 100 000 € pour Pierre Cot, pour le poste de police 400 000 €, pour l'école Elisabeth et Robert Badinter et non pas des Genêts comme indiqué sur la délibération 600 000 € sur un budget total de 11 M€.

Vous avez dans la délibération l'ancien tableau et le nouveau tableau qui permet de prendre en compte l'ensemble des évolutions.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement de ces opérations selon le tableau présenté en annexe 2 ;
- **PRECISER** que ces autorisations de programme constituent des opérations d'équipement votées au titre de la réglementation comptable M57.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ?

Monsieur MAZANA.

***Intervention de M. Roger MAZANA***

Monsieur le Maire, chers collègues, dans l'esprit du législateur la création des autorisations de programme se voulait un acte de transparence au-delà du vote annuel du budget pour les opérations qui se déroulent sur plusieurs années.

Si le montant des autorisations de programme permet d'avoir une vision globale des principaux engagements financiers, les crédits annuels de paiement permettent de suivre les besoins de financement et par là même la mobilisation de l'emprunt.

La baisse de 901 000 € des crédits de paiement que vous proposez nous laisse pour le moins interrogatifs, notamment en vue de l'absence totale d'argumentaire. Pour le groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter, le décalage en 2026 est de 649 000 € de paiement pour un équipement achevé depuis cet été et ouvert au début du mois de septembre et ne peut être dû au nécessaire délai pour solder les opérations ou encore, comme nous l'entendons souvent, du fait des entreprises qui ne facturent pas ce qu'elles ont réalisé. C'est plutôt surprenant actuellement !

Ce sont les mêmes incompréhensions pour le poste de police municipale dont les travaux se sont achevés au début de l'été et pour lequel vous décalez 400 000 € en 2026.

A défaut d'avoir aujourd'hui une réponse à nos interrogations, nous serons attentifs aux mises à jour que vous nous proposerez en 2026.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Vous avez les bonnes explications, Monsieur MAZANA, c'est le délai de clôture des opérations. Diverses opérations comptables et techniques sont nécessaires. Et un retard, c'est surprenant, je vous l'accorde, au

niveau de l'émission des factures par les différents partenaires, toujours est-il que j'avais budgété cette dépense, j'aurais préféré décaisser cette année.

Il n'y a aucune malice de notre part, il n'y a aucun mystère, c'est juste de la transparence, on va décaisser un peu moins cette année. Il n'y a pas d'affaire derrière cela, bien au contraire.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci.

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. Le Maire.***

#### **Votes POUR :**

*M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET,*  
*M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Anne-Lise LANSQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI,*  
*Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT*  
*Mme Stéphanie VELLA*

#### **Abstentions :**

*M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA*

**DÉLIBÉRATION N° 16 :**  
**FINANCES - Budget principal de la Ville – Budget 2025 – Décision modificative n° 2**

**RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF**

Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> décision modificative qui vient adapter le budget principal de la collectivité.

On va d'abord reprendre ce qu'on vient de se dire, à savoir ajuster les crédits de paiement qui est le principal de cette décision modificative, et on va venir ajuster, à la suite d'un échange avec la Trésorerie, des provisions qui sont pour une grande partie des contentieux avec des entreprises ou au titre de l'urbanisme. On vient ajuster une provision, ce qu'on prévoit d'encaisser ou de décaisser quand il y a un risque. Un contentieux, c'est un risque donc on vient comptablement mettre de la transparence sur ce sujet.

Cette décision modificative a un impact de 900 000 € en moins sur la section d'investissement et des dépenses en plus de 29 000 € sur la section de fonctionnement.

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** cette décision modificative n° 2 au budget principal de la Ville 2025.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A LA MAJORITE le rapport de M. Le Maire.***

**Votes POUR :**

*M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET,*  
*M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Anne-Lise LANSQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI,*  
*Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT*  
*Mme Stéphanie VELLA*

**Abstentions :**

*M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA*

## DÉLIBÉRATION N° 17:

**FINANCE - GARANTIE D'EMPRUNT - Demande de garantie partielle d'emprunt par Alliade Habitat – Construction neuve de 41 logements ZAC Terraillon îlots B1 et B2**

**RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF**

Nous avons une demande de garantie partielle d'emprunt d'Alliade Habitat, bailleur social, pour la construction de 41 logements à Terraillon. La Métropole fera de même que nous, en garantissant une partie des emprunts qui seront accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie de la Ville s'élève à 98 000 €, augmentée des éventuels débours supplémentaires qu'il pourrait y avoir.

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCORDER** cette garantie d'emprunt ;
- **NOUS ENGAGER** pendant toute la durée du prêt en cas de besoin à libérer les ressources suffisantes pour couvrir cette garantie que l'on donne à ce projet.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ?

Monsieur COURT et Monsieur BOBI.

### ***Intervention de M. Rémi COURT***

Cette délibération permet d'apporter une part, en complément de la Métropole, des garanties financières pour des projets de construction de logements sociaux. Nous y sommes tout à fait favorables dans un contexte où l'offre de logement social est toujours particulièrement tendue. Les Brondillants doivent attendre plusieurs années pour obtenir un logement social, à Bron presque 3 000 demandes de logements sociaux sont en attente de traitement pour 300 attributions par an.

Nous saluons d'ailleurs la construction de logements étudiants à proximité du Campus Lyon 2 dans ce même objectif de répondre à la tension sur l'accès au logement et la livraison en cette rentrée de 770 lits étudiants dont 350 sociaux qui ont été réalisés malgré l'opposition de la majorité il y a quelques années à garantir le prêt pour permettre leur construction.

Je vous remercie.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Monsieur COURT, je crois que vous êtes comme votre idole, Monsieur BERNARD, on n'a jamais dit avec mon homologue de Saint-Priest, Gilles GASCON, qu'on était contre le logement étudiant à Bron. Mais peu importe ce que l'on peut dire, vous ne faites que répéter sans trop réfléchir les inexactitudes et les inepties de votre mentor.

Monsieur BOBI.

### ***Intervention de M. Stevens BOBI***

Pour rappeler ce qu'il y a dans la résolution : la Ville avait accordé une subvention de 66 000 € et accepté de garantir une partie des prêts déjà contractés par Alliade Habitat auprès de la Caisse des Dépôts.

Aujourd'hui, Alliade Habitat sollicite une nouvelle garantie pour son nouveau prêt, mais avez-vous eu des explications ? Est-ce juste une erreur de calcul de coût de base ou est-ce que ce sont des équipements supplémentaires qui sont apportés et qui expliquent le besoin de financement ?

Par ailleurs, est-ce que quelque chose a été négocié en contrepartie ? On peut garantir, mais on entend sur la Ville qu'il y a quelques soucis au niveau de certains logements gérés par Alliade Habitat, des problèmes de

réparations qui ne sont pas faites au niveau des ascenseurs, des façades, des problèmes de nuisibles. Donc c'est aussi un moyen de mettre un peu de pression, est-ce que ça a pu être utilisé ?

Enfin, pouvez-vous me confirmer que jusqu'à présent la Ville n'a pas eu à couvrir Alliade par le passé par rapport aux diverses garanties financières que l'on a pu accorder ?

#### ***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Non, aucune garantie n'a été exigée jusqu'à présent, elles sont suivies et vous avez à la fin du compte administratif le récapitulatif de l'ensemble des engagements.

Non, il n'y a pas de compensation pour la Ville. La seule compensation, c'est l'augmentation de l'offre de logements pour les habitants de Bron dans une métropole en tension sur ce sujet. Non seulement parce qu'il peut manquer de logements, mais également parce qu'il n'y a pas de parcours résidentiel. Les gens restent dans un logement social alors qu'ils pourraient peut-être en sortir ou avoir un logement plus petit.

Et deuxième facteur que je me permets de partager, il y a 15 ans à Bron on avait 2,7 habitants par logement et aujourd'hui, on est plus proche de 2,1, pour autant il y a plus d'habitants. Il y a un problème d'occupation des logements. Ce n'est pas qu'une question d'offre, il faut vraiment réfléchir le sujet à 360 degrés.

Pour Alliade, c'est juste un complément pour permettre au projet de se faire et d'être financé.

#### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci. On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 18 :**

**FINANCE – GARANTIE D’EMPRUNT - Demande de garantie partielle d'emprunt par ADOMA – Résidence sociale « la clairière », lot F2-2-15 rue du Capitaine Franck Labois à Bron**

**RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF**

Le foyer ADOMA déménage à la Clairière, ils étaient avant à Terraillon.

Même motif, on nous demande de garantir à hauteur de 15 % ce prêt pour financer la construction de cette résidence de 108 logements qui sera à la Clairière. Le montant total souscrit par ADOMA est de 1 728 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Notre garantie s'élève à 260 000 €.

Et on a un deuxième prêt pour des logements PLAI pour 1,9 M€ et la garantie de la Ville s'élève à 400 000 €.

Il nous est demandé de :

- **NOUS ENGAGER** pendant toute la durée des prêts, et je répondais tout à l'heure à cette question à Monsieur BOBI, à libérer en cas de besoin les ressources pour couvrir les charges de l'emprunt que l'on aura garanti.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Pour information, le foyer ADOMA, c'est celui qui est situé route de Genas à côté de la mosquée, qui est dans un état pitoyable et qui sera dans le quartier de la Clairière.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L’UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

## DÉLIBÉRATION N° 19 :

**FINANCE – GARANTIE D’EMPRUNT - Demande de garantie partielle d'emprunt par la société coopérative d'habitants par actions simplifiées Au Bercail – projet d'habitat partagé au 4 rue Laborde à Bron**

### ***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Nous n'avons pas affaire à une demande de garantie d'emprunt par un bailleur social, mais par la société coopérative d'habitants Au Bercail qui va mettre en place un habitat partagé rue Laborde. Un autre projet d'habitat partagé dans les îlots à Terraillon va également voir le jour, c'est une nouvelle manière d'habiter et de résider.

Il nous a semblé important de les encourager et à ce titre de garantir leur emprunt à hauteur de 15 %. Il s'agit de deux prêts de 215 000 € et de 69 000 €. La garantie de la collectivité est de 32 000 € pour le premier prêt et de 10 000 € pour le deuxième. Le soutien de la collectivité à cette garantie est un gage de réalisation, c'est une bonne chose. Nous nous engageons également sur toute la durée du prêt à libérer les sommes nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ?

Madame BADIN, Monsieur BOBI.

### ***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Nous sommes d'accord avec vous, Monsieur DUBIEF, sur le fait qu'il faut réfléchir à 360° pour trouver des solutions au problème de manque de logements et ainsi, nous sommes tout à fait favorables à cette délibération de soutien à la réalisation d'un habitat partagé.

Plus globalement, nous soutenons le développement d'une vraie stratégie de développement de l'habitat partagé car ce type d'habitat permet de développer une approche alternative d'accès au logement sous la forme de coopérative. Cela permet des accès à la propriété pour des personnes qui ne pourraient pas acheter un logement, elles achètent là des parts d'un ensemble et bénéficient d'un logement de façon moins onéreuse.

Cette façon alternative d'habiter permet aussi le partage d'espaces et de services communs, par exemple une laverie ou une salle d'accueil pour des externes à l'habitat, ou alors le partage de véhicules, ce qui est globalement en faveur de modes de vie plus écologiques et plus riches en liens sociaux.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Pour votre information, le 4 rue Laborde, c'est la maison qui est en face de l'ex-maternité Sainte Marie-Thérèse, une très belle maison, la villa Julie. Le propriétaire est décédé il y a 2-3 ans et ses enfants qui étaient éparpillés à travers le monde voulaient vendre et le PLU, ce document qui permet de savoir si sur telle parcelle on peut construire un immeuble ou pas, permettait la construction d'un immeuble.

Les héritiers sont venus nous voir plusieurs fois avec des promoteurs, l'idée était de bétonner comme ce qui avait été fait avec les 1 000 logements à la Clairière en rasant la maison pour faire un immeuble de plus. Nous avons dit que nous étions contre sauf que juridiquement cela n'avait pas forcément de valeur. Finalement, il y a eu mise en relation entre les héritiers et le projet d'habitat partagé.

Bien évidemment, quand plusieurs familles viennent pour acheter une maison existante et faire les travaux, le prix d'achat est moins important que celui du promoteur pour construire 30-40 appartements. Suite à une fine négociation avec les héritiers, nous leur avons fait comprendre qu'on allait s'opposer à tout projet immobilier d'ampleur et que même si on perdait sur un plan judiciaire, on allait perdre du temps. Ils ont compris que leur intérêt était de vendre vite donc ils ont accepté de vendre aux quatre porteurs de projets.

Je tiens à remercier Raphaël SULTANA, mon adjoint à l'urbanisme et sa mission urbanisme, pendant deux ans on a repoussé toutes les offres de promoteurs puisque le terrain est central, à côté du tram, des hôpitaux.

C'est bien beau de construire, mais il faut aussi préserver l'habitat.

Stevens.

***Intervention de M. Stevens BOBI***

Merci pour les explications.

Qui sont les quatre porteurs de projets que l'on s'apprête à garantir derrière la SCOP ?

***Intervention de M. LE MAIRE***

Les services et Raphaël les ont rencontrés, ce sont des familles.

***Intervention de M. Stevens BOBI***

Brondillantes ?

***Intervention de M. LE MAIRE***

De mémoire, non.

C'est un effort financier pour l'acquisition de la maison, c'est une très belle demeure, mais cela nécessite de faire à l'intérieur des aménagements. Ils sont venus vers nous pour une demande de garantie et c'est une première parce que généralement on le fait pour les grands groupes comme Adoma, Alliade, mais là c'était la seule solution pour que le projet se fasse.

***Intervention de M. Marc DUBIEF***

On garantit la SCOP et donc les sociétaires.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Ta question porte sur le type de profils ?

***Intervention de M. Stevens BOBI***

Les noms aussi.

***Intervention de M. Marc DUBIEF***

Nous garantissons la SCOP Au Bercail, sachez juste que ce projet ne se fait pas s'il n'y a pas la garantie d'emprunt de la Ville. Comme le Maire l'a expliqué, le bien a été vendu pour éviter un projet d'urbanisme qui n'aurait pas été au bon endroit.

Je n'ai pas les noms.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Je ne les ai pas sur moi non plus.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

## DÉLIBÉRATION N° 20 :

### HABITAT - Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social et des attributions 2025-2031

RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF

C'est un sujet que nous avons vu à de nombreuses reprises.

Je veux préciser, parce que c'est l'occasion de le faire, que le service logement de la Ville composé de deux agents a permis un taux de résolution multiplié par 3 entre la situation qu'on a trouvée et aujourd'hui, on arrive à loger 3 fois plus de Brondillants, à trouver des solutions dans le cadre de relations partenariales notamment avec les bailleurs sociaux. C'est une très bonne chose et je les remercie.

Avant de passer à cette délibération, je veux également préciser que 80 % des Français ont droit au logement social, pas tous les logements sociaux d'une manière générale parce qu'il y a plusieurs plafonds, mais cela donne un ordre d'idée pour continuer l'échange que nous avons commencé à avoir tout à l'heure.

Il s'agit là de la convention du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs, outil partagé avec l'ensemble des communes adhérentes de la Métropole. Il y a un engagement financier pour la Ville de 2 700 € pour l'outil Pelehas.

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette convention ;
- **AUTORISER** le paiement de la participation de 2 700 € pour ce logiciel qui concerne toutes les communes de la Métropole ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer convention et tout autre document nécessaire.

#### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

Je tiens à remercier le service Habitat. Il y a un problème à Bron en termes d'attente afin d'obtenir un logement social. Ce n'est pas pour se dédouaner, il existe depuis des années et malheureusement, on le retrouve partout en France, il y a plus de demandes que d'offres. Le problème qu'il y a aussi, c'est qu'en France ça fait des années qu'à chaque changement de ministre, quelles que soient les familles politiques, on demande un vrai *big bang*, l'idée étant de mettre fin au logement social à vie. Il y a des gens qui, pour démarrer dans la vie ou à un moment où ils rencontrent un accident de parcours, ont besoin d'obtenir un logement social, mais dès que la personne se retrouve dans une situation financière plus confortable, il faut qu'elle quitte l'appartement parce qu'elle n'a plus rien à y faire et ça permet de libérer les appartements. Or, ce n'est pas le cas, en France vous avez un appartement à 30 ans, vous le gardez quasiment à vie si vous ne faites pas la demande de changer.

Il y a aussi le problème des grands appartements, notamment des T5, où vous avez souvent, et je le dis avec beaucoup d'affection, la mamie qui y vit seule puisque le grand-père est décédé. Parfois, la dame voudrait partir pour récupérer un autre appartement sauf qu'elle paierait plus cher dans un T2 que si elle garde le T5.

Et pour mettre fin à ce que l'on peut entendre ici et là, la mairie n'a pas la main sur les logements sociaux ou du moins de façon très lointaine. Quand je reçois les gens qui viennent me voir en dernier recours, je leur dis que je n'ai pas les clés des appartements dans mon bureau.

Nos deux agents du service logement font un travail formidable, elles traitent 500 demandes en direct et on arrive à en placer environ 80. C'est une goutte d'eau, mais c'est déjà trois fois plus que sous le mandat précédent.

Et on n'a pas non plus le choix de qui on met dans les logements et le problème aussi, et tu l'as dit Stevens, c'est que certains appartements sont dans un état lamentable. Pour défendre les bailleurs, cela ne représente fort heureusement qu'une minorité, mais c'est déjà trop.

Après, est-ce qu'il faut donner plus de moyens aux maires sur le logement social ? Cela risque de tomber dans des dérives où on place le copain ici ou là. Il faut trouver le juste milieu et il faut que le logement soit une priorité nationale et que les premières décisions suivent.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 21 :**

**FONCIER - Transfert de propriété, à titre gratuit, à la Métropole de Lyon, du terrain de la chaufferie situé sur Marcel Sembat**

**RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF**

C'est un accord avec la Métropole pour l'agrandissement d'une chaufferie que l'on transfère à titre gratuit dans la mesure où ils ont la compétence gestion des réseaux énergie. Ce terrain fait 4 240 m<sup>2</sup>.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 22 :  
PETITE ENFANCE - EAJE La Clairière – rapport annuel du déléataire 2024**

***Intervention de Mme Martine CHAREYRE***

Cette délibération présente le rapport annuel du déléataire pour 2024 de la crèche La Clairière, le groupe les Petits Chaperons Rouges.

L'année 2024 constitue la première année d'exploitation de cette crèche. Comme vous le savez, cette crèche a eu quelques difficultés pour exister, avec une montée en puissance progressive. Nous ne reviendrons pas sur les mauvaises choses.

L'établissement a ouvert 232 jours et présente un taux d'occupation financier de 61,8 %. On peut expliquer cela à cette montée en puissance progressive et surtout, à de nombreuses absences d'enfants non signalées en amont. A cela s'ajoute un problème de turn-over très important, de difficultés à embaucher des professionnels diplômés.

Le taux de facturation s'élève à 111,7 %. Ce taux n'est pas optimal mais il est conforme aux termes du contrat de concession. Ce taux est un jargon de la Caisse d'Allocations Familiales, ils ont trois fourchettes : 100 à 107, 100 à 117 et au-delà de 117. Nous sommes entre 100 et 117, ce qui correspond à un taux d'occupation favorable, mais pas optimal.

L'arrivée de la nouvelle directrice a stabilisé le fonctionnement de cette crèche, surtout calmé les tensions organisationnelles qu'il pouvait y avoir et permet aujourd'hui le déploiement d'un projet pédagogique et d'un ensemble d'actions concrètes que vous pourrez découvrir dans le rapport d'activité.

A la fin de cette année nous avons enfin pu embaucher en CDI une équipe stable, 14,66 équivalents temps plein alors qu'il était ciblé 15 équivalents temps plein. Les professionnels diplômés de rang 1 : éducateurs de jeunes enfants, infirmiers, auxiliaires de puéricultrice sont en poste.

Le résultat de l'exploitation ressort négatif. Cela s'explique d'une part par cette faible occupation de l'année et, d'autre part, par des frais de siège particulièrement forts que l'on trouve toujours dans ces groupes.

Il faut malgré tout, après cette première année d'exploitation difficile pour la crèche, rester très positif, nous avons pu rencontrer l'équipe et cette équipe stable aujourd'hui permet d'espérer de très bons résultats.

Je vous demande de bien vouloir !

- **PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport 2024 du déléataire du service public pour la Clairière par les Petits Chaperons Rouges.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Nous prenons acte.

***Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. Le Maire.***

**DÉLIBÉRATION N° 23 :**

**COMMANDE PUBLIQUE - Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée CANUT**

**RAPPORTEUR : M. Marc DUBIEF**

C'est une centrale d'achat locale à laquelle adhèrent beaucoup de collectivités. J'étais au SIGERLY la semaine dernière et ils ont également adhéré à la CANUT.

Il s'agit pour nous de développer notre source d'approvisionnement via cette centrale d'achat spécialisée dans le numérique et les télécoms, ce qui permettra de mettre en concurrence avec les autres centrales d'achat dont on dispose déjà.

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** notre adhésion à la CANUT ;
- **PRENDRE ACTE** qu'en application de l'article 10.1 des statuts, le représentant légal en exercice, ou toute autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les actes nécessaires ;
- **AUTORISER** le versement de la cotisation de 720 €.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.*

**DÉLIBÉRATION N° 24 :**

**SECURITE CIVILE - Convention de mise à disposition de moyens le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde**

**RAPPORTEUR : M. Jérémie BREAUD, MAIRE**

***Intervention de M. LE MAIRE***

Mesdames et Messieurs, la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (dite loi MATRAS) visant à consolider le modèle de sécurité civile et ses décrets d'application révise le champ d'application des plans communaux et des plans intercommunaux de sauvegarde, PICS.

Le PICS vise à organiser la réponse opérationnelle sur le territoire de la Métropole de Lyon face aux situations de crise au profit des communes impactées. Dans ce cadre, il prépare la réponse aux situations de crise et organise notamment la mutualisation des capacités communales.

Afin de mettre en œuvre ces nouvelles obligations légales, la Métropole a travaillé à l'élaboration d'une convention visant à favoriser et à formaliser la solidarité et la mise à disposition de moyens entre les communes.

Cette convention est conclue pour une durée de cinq années.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette convention ;
- **M'AUTORISER** à la signer.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITÉ le rapport de M. LE MAIRE.***

**DÉLIBÉRATION N° 25 :**  
**PREVENTION - Poursuite de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants**

**RAPPORTEUR : Mme Sandrine BERTHET**

Mesdames, Messieurs, par délibération du 13 février 2025, le Conseil Municipal a entériné la convention avec la Fondation 30 Millions d'amis et acté un budget de 2 200 € correspondant à la prise en charge de 40 chats.

Fin août, le quota de 40 chats avait déjà été atteint et l'action des bénévoles sur le terrain a permis de confirmer une très forte demande et d'identifier de nombreux foyers.

Il apparaît ainsi que le budget initialement alloué par la Ville à cette action doit être revu à la hausse afin de permettre la poursuite de l'action engagée. Ainsi, en 2025, 60 chats seront stérilisés pour un montant total de 6 600 € dont 3 300 € à notre charge.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention supplémentaire de 1 100 € à la Fondation 30 Millions d'Amis pour la poursuite de la campagne de stérilisation 2025 réalisée en partenariat avec l'association Ron Rhône.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

## DÉLIBÉRATION N° 26 :

**ADMINISTRATION GENERALE - Coopération décentralisée, convention de partenariat entre les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du réseau AURA - SYUNIK**

**RAPPORTEUR : M. Pascal MIRALLES-FOMINE**

Mesdames, Messieurs, le Conseil Municipal de la Ville de Bron a délibéré en faveur de l'accord de coopération entre les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes et celles du SYUNIK et du jumelage entre Bron et la ville de Meghri par délibération du 12 décembre 2024.

En effet, depuis 2022, dans un contexte géopolitique tendu dans le Sud-Caucase et face à l'isolement croissant de la province du Syunik, la région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de s'engager aux côtés de ce territoire stratégique d'Arménie afin de soutenir son développement et renforcer sa résilience.

En 2023, un mémorandum de coopération a été signé avec la Préfecture du Syunik grâce à l'implication active de la ville de Vienne. Cet acte a ouvert la voie à la signature en novembre 2024 de conventions de coopération décentralisée entre des villes de la région et toutes les agglomérations du Syunik.

A cette occasion, un réseau informel de jumelages a été constitué, réunissant 14 villes dont Bron et deux régions des deux territoires, inscrites dans une démarche de solidarité, de mutualisation et de coopération concrète.

Il convient d'officialiser la création du réseau AURA – SYUNIK, plateforme de coopération bilatérale et multilatérale qui vise à renforcer les liens entre les populations, améliorer l'accès aux soins, soutenir la jeunesse, promouvoir la francophonie, développer les économies locales et lutter contre l'exode rural tout en multipliant les partenariats, en renforçant le soutien français et en mutualisant les compétences.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre les communes et la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du réseau AURA - SYUNIK qui officialise et détermine les modalités de ce partenariat ;
- **APPROUVER** la désignation de Mme Martine CHAREYRE et M. Pascal MIRALLES-FOMINE en qualité de membres du comité de pilotage du réseau AURA – SYUNIK ;
- **APPROUVER** la désignation de la ville de Vienne comme chef de file administratif et financier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame DURAND-MOREL.

### ***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, nous voterons pour cette délibération. Nonobstant, nous souhaiterions saisir cette délibération pour attirer l'attention sur la considération que vous avez de l'opposition. Par exemple, vous assurez la sécurité publique et à ce titre, vous assurez la police de cette enceinte, or quand vous êtes applaudi, vous ne dites rien au public et quand nous sommes applaudis, alors vous lui demandez de se taire.

Vous représentez l'Etat et vous devez quotidiennement agir aux bénéfices des Brondillants et ce, de façon égalitariste. Or, nous sommes disposés dos au public depuis le début du mandat. C'est insultant, méprisant...

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Quel est le rapport avec l'Arménie ?

### ***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Je vais vous le dire, Monsieur le Maire, le rapport avec l'Arménie. Vous me posez une question, laissez-moi répondre.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Pourquoi vous énerver ?

### ***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Nous sommes très heureux de faire partie de ce projet région, mais nous l'avons appris au dernier moment. Comme tout à l'heure lors de la délibération pour laquelle vous nous avez dit « il faut vite voter ».

Je vais continuer, s'il vous plaît.

Nous sommes dos au public, c'est insultant, méprisant.

L'écart entre nos deux listes était tout petit et vous avez préféré en début de mandat, rappelez-vous, nous couper la parole en coupant le micro lors du DOB, ou alors poser des insultes pour notre malhonnêteté, je me souviens avoir été traitée, des remontrances (*sic*) en fin de séance où nous montrions le bien-fondé de nos projets dans ces commissions générales de travail, comme mon collègue Monsieur ANGOSTO vous l'a dit à cette assemblée tout à l'heure. C'étaient des réunions spécifiquement réunies à ces fins pour expliciter, démontrer, argumenter ce que nous faisions, pourquoi nous le faisions et comment nous le faisions. Et nous ne demandions pas *in fine* au dernier moment de voter pour quelque chose qui nous paraissait urgent.

Nous invitons les élus de l'opposition malgré nos divergences d'opinions, eux aussi étaient éligibles à visiter les villes jumelles, à vivre avec l'alterité. Ça, vous ne le faites pas.

Enfin, dans le manque d'information, Monsieur MIRALLES-FOMINE, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de Misola, quelle prise en charge ? Pourquoi nous, élus socialistes, qui avions travaillé avec acharnement pour que les enfants africains, grâce à une farine ultra-protéinée, ne meurent plus entre le dernier biberon et le premier repas solide, ne sommes-nous pas informés ? Est-ce que Misola a disparu ? Notre travail a abouti à un partenariat qui réunissait de nombreux élus, y compris des élus qui n'étaient pas d'accord avec nous et ce n'était pas un *éléphant blanc*.

Le traitement, le respect de l'opposition signe le respect des Brondillants, ceux qui pensent comme vous et les autres n'en restent pas moins vos administrés qui attendent de vous un traitement digne.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Vous voulez qu'on vous applaudisse ?

Honnêtement, ça se passait bien jusqu'à maintenant, je crois que c'était l'un des Conseils Municipaux les plus apaisés, mais là votre sortie qui est totalement hors sujet...

### ***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

Je ne crois pas.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

...totalement à côté.

Plusieurs choses, oui vous êtes dos au public, mais ce qui m'étonne, c'est que j'ai reçu dans mon bureau il y a 10 jours le monsieur qui est à votre droite.

### ***Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL***

A ma gauche.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Ce sont des interventions pertinentes ce soir, Madame DURAND-MOREL.

Donc l'homme qui est à votre gauche, qui porte un polo, une chemise ou un pull vert, je l'ai reçu avec mon directeur il y a 10 jours pour évoquer ce sujet. Avec Monsieur BOUABDALLAH, on devait se voir durant l'été, deux fois et deux fois il a annulé dont notamment une fois 5 minutes avant. Je l'ai quand même reçu il y a 10 jours, vous auriez dû le savoir et je pense que vous le savez, mais vous faites celle qui ne le sait pas. Et d'un commun accord, suite à un échange constructif, on a dit qu'on allait prendre une décision d'ici le Conseil Municipal de décembre.

Vous parlez de quelque chose...

En ce qui concerne l'Arménie, ça fait 10 mois qu'on a procédé à la naissance de ce formidable jumelage et, hormis dire dans l'une de vos interventions en Conseil Municipal « j'aimerais bien y aller parce qu'on doit bien manger et on doit bien boire » - on peut retrouver le PV, cela montre bien le niveau des interventions -, qu'avez-vous fait au profit de l'Arménie depuis 10 mois, Madame DURAND-MOREL ? Rien.

Concernant Misola, tout le monde sait ici qu'on a mis fin à la subvention dès le début ou peut-être en 2021. Qu'est-ce que vous nous parlez de Misola ? D'autant plus que Misola, et je vais rester élégant, vous avez un certain niveau de proximité avec celui qui gérait ça.

Honnêtement, je suis désarçonné, je ne comprends pas, ça part dans tous les sens. Il n'y a aucun intérêt et je pense qu'il vaut mieux en rester là. L'Arménie mérite autre chose que cette intervention.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.***

### ***Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE***

Monsieur le Maire, sur Misola on avait regardé les choses et nous étions des tout-petits participants, c'était très faible au regard des fonds que Misola a pu toucher par ailleurs.

Je voulais vous faire une communication. Vous connaissez tous l'association Lire et faire lire, association de retraités qui apprennent le plaisir de lire aux enfants des écoles ou des centres sociaux et nous avons le plaisir d'avoir une belle équipe à Bron, tellement belle équipe que nous avons obtenu le label national de Lire et faire lire, que je vais aller chercher.

C'est une grande fierté.

### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci Pascal.

## DÉLIBÉRATION N° 27 :

### VIE ASSOCIATIVE - Développement durable – Avenant à la convention cadre avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'agglomération lyonnaise (ALEC) 2023-2026

RAPPORTEUR : Mme Marion CARRIER

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La commune de Bron est engagée depuis 2013 dans un partenariat avec l'ALEC, Agence Locale de l'Energie et du Climat, visant à mettre en place des actions de sensibilisation et d'information permettant d'inciter les Brondillants à engager des travaux de rénovation énergétique de leur bâtiment.

Pour rappel, l'ALEC est une association qui a été créée en 2000 et qui a cinq objectifs majeurs : aider à construire et à réhabiliter des bâtiments performants en énergie, favoriser les comportements sobres en énergie, contribuer au développement des énergies renouvelables, lutter contre la précarité énergétique, faire que les enjeux énergie climat soient mieux intégrés dans les politiques publiques et locales et promouvoir une économie plus largement basée sur les ressources locales.

Par délibération en juin 2023, la Ville de Bron avait approuvé la convention-cadre d'attribution d'une subvention de fonctionnement général à l'ALEC de la Métropole de Lyon pour les années 2023, 2024 et 2025. L'ALEC Lyon a présenté un bilan positif sur les actions déployées dans le cadre de ce partenariat, que ce soit sur la rénovation de l'habitat privé ou sur les actions de communication et d'événementiel notamment avec la participation à notre événement le Forum durable.

Pour l'année 2025, le montant s'élève à 8 700 € et pour l'année 2026, nous prévoyons d'attribuer une subvention de 7 600 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 2 à la convention établie entre la Ville de Bron et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2026 et fixant les montants des subventions 2025 et 2026 ;
- **FIXER** la subvention allouée à l'ALEC à 8 700 € pour l'année 2025 et à 7 600 € pour l'année 2026 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention établie entre la Ville de Bron et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon.

#### *Intervention de M. LE MAIRE*

Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention.*

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. Le Maire.*

## DÉLIBÉRATION N° 28 :

### ENVIRONNEMENT COMMUNICATION - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

#### RAPPORTEUR : Mme Marion CARRIER

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La Métropole de Lyon a en charge la gestion du service déchets sur notre territoire. Comme chaque année, nous devons présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit en l'occurrence du rapport pour l'année 2023.

Les objectifs du rapport sont de suivre les objectifs de la loi AGEC qui fixe une réduction de 15 % pour 2030 et de suivre les objectifs propres à ceux de la Métropole de Lyon à travers son programme SDD 2030, Schéma Directeur des Déchets.

Quelques actions à relever pour le compte de la Métropole sur l'année 2023 en matière de gestion des déchets :

- le nouveau marché de collecte en porte à porte ajustant les fréquences de collectes,
- la poursuite du déploiement des bornes de collecte de déchets alimentaires,
- la poursuite de l'accompagnement des marchés forains au tri des déchets.

Les chiffres à retenir pour la Ville de Bron dans ce rapport sont les suivants :

- 8 498 tonnes d'ordures ménagères,
- 1 520 tonnes de déchets recyclables,
- 569 tonnes de verre.

Ces tonnages sont en baisse par rapport à l'année 2022.

- 7 623 tonnes de déchets apportés à la déchetterie de Bron-Décines.

Ce rapport est disponible et consultable à la Direction des services techniques de la Ville de Bron et sur le site [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com).

J'en profite pour souligner les actions menées par la Ville de Bron et particulièrement par nos agents de la Direction générale des services techniques, agents du CTM, du service proximité voirie et du service des espaces verts et donner quelques chiffres clés sur l'année 2023 pour se caler sur ce rapport. La Ville a ramassé 132 tonnes de déchets verts qui sont broyés sur site et réutilisés à la source, 1 206 cartouches de protoxyde d'azote ou encore 320 pneus, et 40 tonnes de dépôts sauvages ont été collectés par les services de la Ville en plus de ceux de la Métropole. C'est à souligner parce que le coût de ces incivilités représente 350 000 € entre les deux collectivités pour l'année 2023.

J'en profite également pour saluer toutes les actions de sensibilisation menées par ces services, mais aussi par tous les autres services de la Ville, service de l'action sociale ou de l'action éducative avec des sessions de nettoyage et de ramassage de déchets avec les jeunes des CME, les centres sociaux. Chaque année, on ramasse près de 70 kg de déchets au fort de Bron au printemps avec les enfants. Et cela fait deux ans que la Ville organise le Cleanup day et en 2025, plus de 200 kilos de déchets ont été ramassés.

Je souligne également toutes les actions portées par les différentes associations de Bron en matière de ramassage des déchets et qui contribuent à toujours plus de sensibilisation et à un meilleur cadre de vie pour nous tous.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication qui vous est faite par la Métropole de Lyon du rapport 2023 sur le service public d'élimination des déchets.

Je vous remercie.

#### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame BADIN, Monsieur BOUABDALLAH, Monsieur PENICAUD.

***Intervention de Mme Anne-Laure BADIN***

Je veux saluer la mise en place d'actions au moment du Cleanup Day par la Ville.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci. Monsieur BOUABDALLAH.

***Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH***

Je souhaite saluer ici le travail remarquable mené par la Métropole de Lyon dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets. Le rapport annuel 2023 que nous avons reçu témoigne d'un engagement fort, structuré et efficace en faveur de la transition écologique. Les résultats sont là : une réduction de 15,1 % des déchets depuis 2020 atteignant dès aujourd'hui l'objectif fixé pour 2030 par la loi AGEC, une diminution de 35 kg des déchets ménagers par habitant entre 2018 et 2023 et la valorisation énergétique de matières de 95 % des déchets collectés.

Ces chiffres traduisent une politique ambitieuse, mais surtout une mise en œuvre concrète sur le terrain avec des dispositifs adaptés aux réalités locales, notamment les collectes en porte-à-porte ajustées aux spécificités des quartiers de Bron, le déploiement de composteurs individuels et collectifs qui permet aux habitants de s'impliquer directement dans la réduction des biodéchets, l'accompagnement des marchés forains dont celui de Bron pour le tri et la valorisation des déchets.

Je tiens également à souligner les efforts de sensibilisation menés par la Métropole : visite de centre de tri, cartographie des acteurs de l'économie circulaire, promotion des donneries. Ces actions renforcent et favorisent une dynamique collective.

A Bron, les résultats sont encourageants : baisse des tonnages, implication des habitants, développement du compostage, etc. L'équipe de proximité a également récupéré 53 tonnes d'encombrants, nous tenons à les féliciter pour leur efficacité.

Nous, élus socialistes, pouvons témoigner de l'impact positif de ces politiques sur le terrain à créer des opportunités d'éducation populaire, de mobilisation citoyenne et de lien social autour des enjeux environnementaux. Je souhaite féliciter la Métropole pour la qualité de son travail et encourager la Ville de Bron à poursuivre et renforcer sa collaboration avec la Métropole en soutenant les initiatives locales.

Je vous remercie.

***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci. Monsieur PENICAUD.

***Intervention de M. François-Xavier PENICAUD***

Merci pour ce rapport qui montre bien l'ampleur du travail qui est fourni et je ne ferai qu'une parenthèse, cela démontre la nécessité de travailler sur une réelle police de l'environnement car beaucoup de choses que tu as citées, Marion, témoignent d'une forme de délinquance environnementale qui nécessite d'être encadrée. Tu as évoqué un point qui devrait tous nous interpeller sur le nombre de cartouches de protoxyde d'azote. Il y a là un phénomène d'exposition de notre jeunesse, on n'est pas sur de l'achat en bas d'immeuble, en coin de rue comme avec d'autres achats de drogues, ce phénomène est en train de toucher massivement la jeunesse Brondillante avec l'accès à des types de drogues très différentes dont il faut absolument qu'on arrive à se saisir, nous pouvoirs publics, tous ensemble, tous échelons confondus. Notre prévention est défaillante sur le sujet. Aujourd'hui, il y a un autre phénomène, le développement des comportements sexuels dangereux de notre jeunesse, je pense au développement du phénomène des *chemsex*. Je vous encourage à aller voir les éducateurs dans les collèges et lycées qui nous parlent de ce fléau, de plus en plus de parents sont soumis à ce fléau qu'ils n'arrivent pas à endiguer et sur lequel ils sont démunis. Je me permets de prendre ce point de ton rapport qui dit tellement d'un danger monstrueux pour notre jeunesse sur le territoire.

Je voudrais terminer sur un point anecdotique par rapport à ce que je viens d'évoquer et j'aimerais que vous gardiez surtout ce point que je viens d'évoquer, mais j'ai apprécié ce qui a été fait pendant l'UNIday sur le ramassage des déchets, toutefois le travail sur le ramassage des déchets par les jeunes n'a pas été accompagné dans les discours d'une réflexion sur la façon dont cela vient en résonance de la défense des droits de l'enfant. Je rappelle que l'UNIday, c'est la célébration de la charte des droits de l'enfant, je crois qu'il y avait une intention très bonne et très logique sur le sujet, mais qui n'est pas allée au bout et qui a fait passer au final cette journée à côté des réflexions sur les raisons pour lesquelles il faut défendre l'environnement, le faire ensemble et que les enfants doivent le faire aussi pour interpeller les décideurs, les pouvoirs publics et les citoyens qu'ils sont au niveau de la législation en matière environnementale. Ce sont les citoyens de demain, cette résonance est importante à avoir et il faut aller au bout des choses. Je reviens sur ce sujet, essayons de nous mobiliser sur cette question des nouvelles drogues, des nouveaux usages et des nouveaux modes de circulation.

Je vous remercie.

#### ***Intervention de Mme Marion CARRIER***

Sur le programme des enfants du CME, je salue Christiane qui les accompagne au quotidien. Une série d'actions sont faites tout au long du cycle, il y a tout un dispositif de sensibilisation et d'éducation à la thématique, cela ne se résume pas qu'à ce jour-là qui est la symbolique parce qu'ils vont sur site et ils vont faire cette action ensemble, mais je peux laisser Tarik et Christiane en toucher un mot.

Et je laisserai surtout Tarik ou Martine revenir sur le côté santé mentale, ils peuvent rebondir sur le sujet parce que des actions sont faites par la Ville à ce sujet.

#### ***Intervention de Mme Christiane RIVOIRE***

Nous sommes impliqués dans ces domaines et je pense que les résultats commencent à arriver. Dans chacune de leur école, les enfants répercutent tout ce qui est fait et en effet, ce n'est pas simplement le jour de l'UNIday ou le jour où on va ramasser les déchets au fort de Bron.

C'est l'un de nos chevaux de bataille, le second étant l'importance du patrimoine et du devoir de mémoire.

#### ***Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI***

En ce qui concerne les conduites addictives et le protoxyde d'azote, cela me permet de faire le lien avec la délibération sur la Cité éducative, on parlait de Thierry GOUCHON, il était précurseur, en lien avec toutes les conduites addictives sur la drogue, le protoxyde d'azote, sur les usages du numérique, sur le harcèlement scolaire. Un gros travail est mené sur le dispositif Cité éducative avec des interventions au sein de Théodore Monod, Joliot Curie avec les parents sur des soirées de sensibilisation à tous ces dangers. Le premier rôle que l'on a est aussi d'informer et de sensibiliser les parents.

Et concernant les déchets ménagers, il y a aussi tout le travail qui est fait au sein des écoles avec l'installation des composteurs, des brigades en restauration scolaire pour apprendre la logique du tri. C'était important de souligner le travail et Martine peut dire un mot sur la santé mentale, mais je cite l'ouverture du Point écoute au Bron Info Jeunes, c'est aussi dans cette logique d'accompagner les parents sur les problématiques qu'ils peuvent avoir.

#### ***Intervention de Mme Martine CHAREYRE***

Je veux féliciter Marion qui, chaque année, nous fait ramasser des déchets et je crois que cette année, il est mis en évidence ces nouvelles addictions. C'est surtout le CLSM (contrat local de santé mentale) qui s'occupe de cela.

J'en profite pour vous dire que la semaine prochaine, c'est la semaine internationale de la santé mentale. La Ville y participe via le CLSM sur le parvis de la médiathèque. Et cette demi-journée verra aussi une attention tout à fait particulière sur ces nouvelles formes d'addiction. Nous y sommes très sensibles, c'est évident, les chiffres que nous donne Marion sont assez affolants.

#### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Martine, peux-tu nous parler d'Octobre Rose ?

#### ***Intervention de Mme Martine CHAREYRE***

Traditionnel Octobre Rose, cette année, c'est le sport : 1<sup>ère</sup> année diagnostic médical-chirurgical, 2<sup>ème</sup> année retour à l'esthétique, 3<sup>ème</sup> année l'emploi, 4<sup>ème</sup> année la culture, cette femme ayant présenté un cancer du sein ressort, s'amuse, et 5<sup>ème</sup> année, elle fait du sport.

Au-delà de la traditionnelle mise en lumière de la façade, vous avez peut-être pu découvrir la reproduction de cette Marianne qui maintenant nous suit depuis deux ans sur les portes vitrées de la mairie, l'anamorphose sur les escaliers, l'arbre de vie où vous pourrez laisser des messages comme tous les ans.

Une exposition de beaucoup de clubs de sport Brondillants a lieu du 1<sup>er</sup> au 15 octobre ici et du 16 au 31 octobre au cinéma les Alizés.

Le 15 octobre, le Dr Clown, qui privilégie les enfants de notre commune, fera des spectacles originaux en sensibilisant les enfants au cancer du sein de la maman, ce qui est quand même assez original puisque normalement Dr Clown intervient auprès d'enfants malades.

Vous avez dans le Bron'jour un quiz avec des lots, quiz que l'on retrouve également sur les sets de table de tous nos restaurants, avec également une information sur la palpation et l'autopalpation mammaire.

Et le 17 octobre, je vous demande de venir aux Alizés pour voir un documentaire qui s'appelle Ne pas penser à demain. C'est une jeune femme de 27 ans diagnostiquée d'un cancer du sein et qui finalement est sauvée par le sport, elle fait des trails. Actuellement elle ne peut pas venir parce qu'elle est au Tibet. Elle dépasse régulièrement ses forces et le *crabe* comme elle dit. Je vous attends le 17 octobre aux Alizés, il y aura le vernissage de l'exposition, la plupart de nos sportifs seront là et nous aurons un débat après ce documentaire, avec des oncologues du centre Léon Bérard, des kinés et des familles qui ont été touchées par le cancer et qui témoigneront de leur rémission et de leur guérison par le sport.

#### ***Intervention de M. LE MAIRE***

Merci Martine.

Nous prenons acte du dernier rapport.

#### ***Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. Le Maire.***

Le Conseil Municipal est terminé. Le prochain aura lieu le 11 décembre.

Merci aux agents de la Ville qui ont participé à la préparation de ce Conseil, merci à vous, chers Elus, et surtout merci au public.

Très bonne fin de journée et à très vite.

*(La séance est levée à 20 heures.)*

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025**

*Président de séance,*



Jérémie BREAUD

*Secrétaire de séance,*



Stéphane GENIN